



Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 1 (A/55/1)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 1 (A/55/1)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2000

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–28	1
I. Assurer la paix et la sécurité.	29–108	4
Introduction	29–39	4
Prévention des conflits et établissement de la paix	40–64	5
Maintien et consolidation de la paix	65–96	9
Assistance électorale.	97–98	14
Sanctions	99–101	14
Désarmement.	102–108	14
II. Missions humanitaires.	109–153	16
Coordination de l’action humanitaire	111–120	16
Prestation de services humanitaires	121–143	17
Protéger les réfugiés et leur venir en aide.	144–153	21
III. Coopération pour le développement	154–241	24
Développement et mondialisation	154–164	24
Éliminer la pauvreté	165–176	25
Développement durable	177–194	27
Développement social et promotion de la femme.	195–206	29
VIH/sida.	207–214	31
Comblers le fossé numérique.	215–227	32
Afrique.	228–241	34
IV. Ordre juridique international et droits de l’homme	242–281	37
Promotion des droits de l’homme	242–250	37
La Cour pénale internationale	251–257	38
Les Tribunaux internationaux	258–272	39
Promouvoir la primauté du droit	273–281	41
V. Gérer le changement	282–345	43
Mieux communiquer.	282–294	43
Mobilisation.	295–306	45

Administration et gestion	307–320	46
Affaires juridiques	321–326	48
Services d’appui aux projets	327–334	49
Responsabilité et contrôle	335–345	50

Introduction

1. L'avènement du troisième millénaire nous offre la meilleure des occasions de faire le point sur la progression de l'humanité et les difficultés qui l'attendent. Dans mon rapport au Sommet du Millénaire, *Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle*, j'ai présenté mon propre bilan de la situation et indiqué ce que la communauté internationale tout entière pourrait faire pour rehausser l'existence de ceux qui demeurent au nombre des laissés pour compte.

2. Les événements de l'année écoulée montrent que la communauté internationale n'est pas encore assez près d'atteindre cet objectif. Depuis septembre dernier, de nouvelles guerres ont éclaté dans plusieurs régions du monde et bien des conflits anciens déjà continuent de faire échec à tous les efforts que les médiateurs accomplissent en vue d'y mettre fin. La dévastation apportée par les catastrophes naturelles s'est encore étendue, la sécheresse, les inondations et les tremblements de terre faisant des millions de sinistrés. La demande à laquelle doivent répondre les organismes à vocation humanitaire des Nations Unies a dépassé de loin les prédictions les plus pessimistes.

3. Encore qu'elles aient continué de s'améliorer dans une grande partie du monde en développement, les conditions de vie se sont détériorées dans bon nombre des pays les moins avancés. Il en va tout particulièrement ainsi pour l'Afrique subsaharienne, où le sida, les conflits et, dans certains cas, la prédation des gouvernements et des factions politiques ont fait des ravages, tandis que le montant par habitant de l'assistance économique provenant des pays riches a diminué de façon alarmante.

4. En Afrique, le sida tue aujourd'hui quatre fois plus de ses victimes chaque année, au moins, que les nombreux conflits armés dont se ressent le continent. Dans d'autres régions du monde, la pandémie continue de s'étendre à un rythme terrifiant. Il semble que l'on reconnaisse enfin la gravité de la menace que fait peser le VIH/sida, mais prendre conscience de l'acuité du problème ne suffit pas. C'est une volonté d'agir plus résolue qu'il nous faut.

5. La création des trois missions de paix mises sur pied depuis un an a triplé le nombre des Casques bleus dont le déploiement a été autorisé, le portant à 45 000 et faisant peser une charge excessivement lourde sur le personnel du Siège. Les opérations des Nations Unies

au Timor oriental et au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) sont les plus complexes, et à certains égards les plus lourdes de contraintes, que l'Organisation ait jamais organisées. Nous ne sommes chargés de rien de moins que d'aider à reconstruire des sociétés pratiquement réduites à néant.

6. En 1999, au lendemain de la guerre au Kosovo, la question de savoir comment la communauté internationale devrait réagir aux violations flagrantes des droits de l'homme a été ardemment débattue. Pour l'Organisation le problème se posait cependant de façon critique depuis un certain temps déjà, ce en raison notamment du fait que l'incapacité dans laquelle la communauté internationale s'était trouvée d'aider à prévenir le génocide au Rwanda en 1994 ou le massacre de milliers d'hommes et de jeunes gens non armés dans la « zone de sécurité » des Nations Unies à Srebrenica en 1995 continuait de peser sur notre conscience.

7. Soucieuse de déterminer ce qui avait causé ces échecs, l'ONU a fait réaliser deux études en 1999, l'une par le Secrétariat, sur Srebrenica, et l'autre par une commission indépendante d'enquête, sur le Rwanda. Chacune de celles-ci a montré comment le manque de volonté politique, l'inadéquation des mandats assignés par le Conseil de sécurité et la pénurie de ressources avaient joué, de même que des erreurs d'appréciation d'ordre tant doctrinal qu'institutionnel et les insuffisances de l'Organisation elle-même.

8. Bien que ces deux études aient contenu des recommandations des plus utiles, il était manifestement nécessaire d'établir un diagnostic plus général concernant les problèmes tenaces dont se sont ressenties tant de nos missions, et, ce qui importait davantage encore, de déterminer comment l'échec pourrait être évité à l'avenir. J'ai donc réuni en mars 2000 un groupe de haut niveau chargé, sous la présidence de M. Lakhdar Brahimi, d'entreprendre une étude approfondie et de formuler des recommandations concernant les moyens de faire en sorte que les opérations de paix soient plus efficaces à l'avenir.

9. Le rapport du Groupe vient de paraître. Il contient une analyse franche et perspicace des problèmes que continue de nous poser l'organisation d'opérations de paix efficaces. Les recommandations du Groupe sont réalistes et solidement étayées. Elles portent au coeur

même des dilemmes que nous impose de résoudre l'engagement que nous avons pris dans la Charte « de préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Je compte que les États Membres y accordent toute l'importance qu'elles méritent et m'aident à les mettre rapidement en application.

10. Aucun observateur objectif ne contesterait que le Secrétariat est actuellement dépourvu des moyens qui lui seraient nécessaires pour appuyer adéquatement les opérations de paix. On notera, à titre d'exemple, que les fonctionnaires du Siège chargés de s'occuper des 12 000 hommes affectés à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone ne sont que cinq. Aucun gouvernement ne songerait à déployer à l'étranger une mission militaire de dimension comparable avec un groupe d'appui aussi minuscule.

11. On ne s'étonnera donc pas que la mise en application de certaines des recommandations du Groupe exige un complément de ressources. Il faudra que la communauté internationale voie dans cet apport un impératif si nous devons honorer les engagements qui sont les nôtres en matière de paix et de sécurité internationales. Le coût estimatif de toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies menées en 2000 ne représente que moins de 0,5 % des quelque 800 milliards de dollars que les États Membres auront affectés cette année à la défense nationale. Le volume des ressources supplémentaires dont il faudra disposer pour appliquer les recommandations du Groupe est des plus modiques par comparaison.

12. La sécurité ne constitue pas la seule question controversée de l'année écoulée. Les manifestations de protestation auxquelles a donné lieu la réunion de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Seattle témoignent des inquiétudes grandissantes que suscite la mondialisation. Loin que les manifestants des pays développés soient les seuls à le ressentir, le malaise est manifeste également, encore que pour des raisons à bien des égards différentes, dans les capitales de bien des pays en développement.

13. Porteuse pour certains d'immenses promesses, la mondialisation est perçue par d'autres comme une lourde menace. Rares sont ceux qui nieraient que les forces économiques et technologiques qui la sous-tendent offrent la possibilité d'alléger le fardeau écrasant que la pauvreté et la maladie font encore peser sur la moitié de la population du monde. Face à la persistance de la pauvreté, à l'inégalité croissante, à

l'instabilité des marchés mondiaux et aux caprices des flux financiers, bon nombre doutent que cette possibilité se réalisera. D'autres craignent que l'ouverture des marchés n'entame l'intégrité des cultures et la souveraineté des États.

14. Ces divergences ne devraient pas nous surprendre. De même que les autres mutations qui l'ont précédée dans l'histoire, la mondialisation crée tout à la fois perdants et gagnants.

15. Il est clair qu'aucun pays ne s'est jusqu'à présent développé en rejetant les possibilités offertes par le commerce international et l'investissement étranger direct. Les pays en développement qui se sont le plus efficacement intégrés à l'économie mondiale, notamment ceux de l'Asie de l'Est, n'ont pas seulement bénéficié d'une croissance plus rapide que les autres, mais ont aussi beaucoup mieux réussi à réduire la pauvreté. Cela étant, l'ouverture à l'économie mondiale ne saurait garantir à elle seule un développement rapide, et des mesures supplémentaires doivent être prises, sur les plans tant intérieur qu'international, si l'on veut que les bienfaits de la mondialisation s'étendent à tous.

16. Je suis fermement convaincu que des marchés prospères et la sécurité commune vont de pair. Il reste que l'ouverture des marchés et la libéralisation financière ne perdureront qu'à condition que la mondialisation gagne en ampleur et que les bienfaits en soient plus équitablement répartis. Voilà qui ne saurait se faire que dans le cadre d'institutions mondiales plus efficaces.

17. C'est un problème majeur qui se pose de la sorte à la communauté internationale. Les institutions économiques internationales créées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale étaient conçues pour gérer un ensemble de questions beaucoup moins complexes et mouvantes. Fait plus important encore, c'était à la régulation des courants économiques *internationaux* qu'elles avaient pour fonction de s'employer. Or le temps dans lequel nous sommes maintenant entrés est celui des opérations économiques *mondiales*.

18. La libéralisation économique était porteuse d'une extraordinaire croissance, mais, comme la crise qu'a traversée l'Asie de l'Est en 1997-1998 nous le rappelle, elle a également réduit la mesure dans laquelle les gouvernements peuvent se préserver des aléas de l'économie mondiale. Il importe que la gouvernance mondiale, par quoi j'entends la gestion en coopération des affaires mondiales, soit plus efficacement assurée.

19. Encore que des changements institutionnels de grande portée s'imposent dans certains cas, la gouvernance ne passe pas forcément par les institutions, la réglementation ou les mécanismes d'application officiels. Le dialogue et la coopération peuvent y concourir de même, et les accords auxquels elle donne lieu mettent en jeu intervenants non étatiques au même titre que gouvernements.

20. Depuis une dizaine d'années, en fait, bon nombre d'associations à caractère non officiel se sont constituées en vue de résoudre des problèmes communs en coopération – entre gouvernements, institutions internationales, organisations de la société civile et, dans certains cas, établissements du secteur privé. Loin de menacer les gouvernements, cette forme de partenariat renforce leur pouvoir en leur apportant autant d'alliés capables et bien disposés. Chacun y gagne, réalisant par la concertation ce à quoi aucun ne saurait parvenir seul.

21. Parfois appelés « coalitions pour le changement », les réseaux de politique mondiale transcendent les frontières tant géographiques que politiques. Ils font porter l'attention sur des questions bien précises, diffusent la connaissance, définissent l'action à entreprendre à l'échelon mondial et mobilisent les populations en faveur du changement. Les campagnes menées en vue de freiner le réchauffement de la planète, de faire reculer le paludisme, d'interdire les mines terrestres, de créer une cour pénale internationale et d'alléger la dette des pays en développement en constituent autant d'exemples récents.

22. Sa vocation à l'universalité, la légitimité qui lui est reconnue et l'ampleur des mandats qui lui sont assignés font que l'ONU a un rôle de premier plan à jouer dans le cadre de ces coalitions pour le changement.

23. Les choses vont déjà bon train. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a édifié des partenariats mondiaux qui auraient à peine été concevables voilà seulement 10 ans. L'an dernier, lors du Forum économique mondial tenu à Davos, j'ai proposé d'instituer un Pacte mondial par lequel les sociétés privées s'engageraient à adhérer, dans leur domaine de compétence propre, aux pratiques les meilleures définies par la communauté internationale en matière de droits de l'homme, de travail et d'environnement. En juillet

dernier, à New York, j'ai convoqué la première réunion des partenaires du Pacte, à laquelle ont assisté des représentants du mouvement syndical international et des principales organisations de la société civile, ainsi que les dirigeants d'une cinquantaine de sociétés multinationales.

24. Le Pacte mondial n'a pas pour objet de se substituer aux accords internationaux ou à l'action des gouvernements, mais bien plutôt de les compléter. Les sociétés qui y sont devenues parties l'ont fait parce que les valeurs qu'il promet aideront à créer le climat de stabilité et de sécurité dont le commerce et l'industrie ont besoin pour prospérer à long terme. Les syndicats et les organisations de la société civile l'ont fait parce que ces valeurs sont aussi les *leurs* et parce qu'il leur importe que les sociétés s'y accordent.

25. Nous travaillons aussi avec les entreprises, les fondations philanthropiques et les organisations de la société civile à une gamme toujours plus vaste de projets de partenariat au niveau des pays. L'un de ceux-ci vise à tirer parti de l'Internet pour assurer la diffusion d'informations médicales dans les pays en développement, un autre a pour objet de mettre à disposition le matériel de communication et les compétences nécessaires pour faire face aux catastrophes ou aux situations d'urgence humanitaire, et un troisième d'augmenter sensiblement le taux de couverture vaccinale parmi les enfants du monde.

26. D'autres activités que l'ONU mène en coopération avec des organismes internationaux, le secteur privé et des organisations de la société civile, ainsi qu'avec un certain nombre d'États Membres, sont décrites plus loin.

27. Dans mon rapport, *Nous les peuples*, je passe en revue certains des principaux problèmes auxquels la communauté internationale devra faire face au XXI^e siècle, je sou mets une série d'objectifs et d'actions à l'examen du Sommet et de l'Assemblée du Millénaire et je demande aux États Membres de réaffirmer leur attachement à l'ONU.

28. Je me félicite que mes propositions aient été si favorablement accueillies. Je compte que les États Membres tirent parti de l'occasion que leur offrent le Sommet et l'Assemblée du Millénaire pour passer résolument des bonnes intentions aux actes.

Chapitre premier

Assurer la paix et la sécurité

Introduction

29. Le maintien d'une paix et d'une sécurité durables pour tous les pays et pour tous les peuples est pour l'ONU aujourd'hui, en cette aube du XXI^e siècle, un objectif aussi central qu'il l'était lorsque l'Organisation a été créée il y a plus d'un demi-siècle. Aucune autre question ne reçoit de nous autant d'attention et de ressources comme le montre, cette année encore, le rythme soutenu des travaux du Conseil de sécurité. La communauté internationale a cherché à faire face à des crises complexes dans des situations aussi diverses que celles de l'Afghanistan, du Burundi, de l'Érythrée/Éthiopie, du Kosovo, de la République démocratique du Congo, de la Sierra Leone et du Timor oriental.

30. La liste des questions dont est saisie l'Organisation montre que la nature des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité a évolué depuis la fin de la guerre froide, passant de conflits internationaux à des guerres civiles, de la violation des frontières à la violation des droits des individus. Suscités auparavant par les dissensions idéologiques d'un monde bipolaire, les conflits ont aujourd'hui pour causes l'intolérance ethnique ou religieuse, l'ambition politique et la cupidité, et ils sont souvent exacerbés par le trafic d'armes, de pierres précieuses et de drogues.

31. La nature des questions soumises à l'Organisation montre aussi que, de plus en plus, on sait qu'il n'est désormais plus possible de définir simplement la sécurité collective comme une absence de conflits armés, qu'il s'agisse de conflits internationaux ou de conflits internes. Les violations flagrantes des droits de l'homme, les déplacements massifs de population, le terrorisme international, la pandémie du sida, le trafic de la drogue et des armes et les catastrophes écologiques portent directement atteinte à la sécurité commune, nous forçant à adopter une approche beaucoup plus coordonnée à l'égard de toute une gamme de questions. Une telle approche, comme je l'ai dit dans mon rapport à l'Assemblée du Millénaire, nous oblige à faire preuve de créativité. Elle nous contraint avant toute chose à comprendre que ce n'est qu'en considérant de façon globale les divers éléments qui contribuent à la sécurité commune que nous pourrions espérer instaurer une paix véritablement durable.

32. Nous nous sommes déjà engagés dans cette voie : il suffit de voir comment a changé la façon dont nous gérons les nombreuses opérations de paix complexes, en essayant de plus de plus d'ignorer les compartimentages administratifs et institutionnels dans notre recherche de solutions durables à des problèmes complexes.

33. Tous ceux qui, à travers le monde, s'occupent de maintien de la paix, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix pour le compte de l'ONU se sont mis à resserrer encore leur collaboration avec les gouvernements, les autres organismes des Nations Unies, des organisations régionales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé, de façon à contribuer à poser les fondements nécessaires à la bonne gouvernance et au règlement pacifique des différends entre les parties. Les activités exercées aujourd'hui sont beaucoup plus vastes et plus complexes que les tâches traditionnelles du maintien de la paix. Il peut s'agir en effet d'offrir des secours d'urgence; de démobiliser des ex-combattants et d'assurer leur réinsertion dans la société, d'aider au déminage et à la destruction de mines; de contribuer à la réforme de la constitution et du droit; de donner des conseils sur les moyens d'améliorer le respect des droits de l'homme; de créer ou de réformer des institutions nationales et d'offrir une assistance électorale. Il va sans dire que les activités traditionnelles, telles que la surveillance du cessez-le-feu, continuent de jouer un rôle critique dans les opérations de maintien de la paix.

34. Cela dit, nous nous sommes heurtés à des problèmes majeurs au cours de l'année écoulée et il est évident qu'il n'y a pas lieu de croire que la partie est gagnée. Aussi bien l'Organisation elle-même que les États Membres qui définissent les missions à lui confier et autorisent l'ouverture des ressources nécessaires pour mener celles-ci à bien ont encore beaucoup à apprendre.

35. Trois études majeures publiées au cours de l'année cherchent à faire mieux comprendre les besoins et le potentiel des opérations de paix des Nations Unies. J'ai fait établir des rapports sur les tragédies de Srebrenica et du Rwanda, espérant que l'on pourrait analyser les erreurs qui avaient été commises – y compris à l'ONU elle-même – et déterminer comment pro-

céder en une autre occasion. Il est ressorti de ces deux études certains enseignements clairs qui ont depuis lors été confirmés par l'expérience, en particulier celle de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone : il importe que les États Membres et le Secrétariat agissent de concert pour renforcer l'instrument qu'est le maintien de la paix; il est nécessaire de déterminer clairement si, dans une situation donnée, il vaut mieux avoir recours au maintien de la paix ou à la coercition; il importe de mettre à la disposition des missions les ressources dont elles ont besoin pour exécuter leur mandat et de donner à celles-ci, y compris aux opérations de maintien de la paix, une capacité de dissuasion crédible; il faut être prêt à l'hypothèse la plus pessimiste; il est nécessaire d'améliorer les échanges d'informations entre les États Membres et le Secrétariat et à l'intérieur du Secrétariat; et il faut obtenir des missions qu'elles envoient plus rapidement une bonne analyse de l'information. Les États Membres et le Secrétariat doivent – c'est là un élément essentiel – respecter leurs rôles et responsabilités respectifs, y compris les arrangements de commandement et de contrôle sur place; la volonté politique de faire le nécessaire pour lancer les opérations et en assurer le fonctionnement est elle aussi déterminante.

36. Ces deux rapports nous ont aussi aidés à réfléchir à ce que, dans mon rapport du Millénaire, j'ai appelé « le dilemme de l'intervention ». Il est bien entendu relativement facile à la communauté internationale d'affirmer qu'il faut à tout prix éviter que les tragédies du Rwanda et de Srebrenica ne puissent se reproduire. Mais, à juger d'après les réactions qu'a suscitées mon intervention de l'année dernière devant l'Assemblée générale, je crains fort que nous ne soyons encore bien loin de pouvoir vraiment dire ce que nous devons faire la prochaine fois que se produira un crime contre l'humanité d'une ampleur comparable.

37. Reconnaître que de nombreux États ont des réserves sérieuses et légitimes au sujet de l'intervention ne permet pas de répondre à la question que j'ai posée dans mon rapport : si l'intervention humanitaire constitue effectivement une atteinte inadmissible à la souveraineté, comment devons-nous réagir face à des situations comme celles dont nous avons été témoins au Rwanda ou à Srebrenica, devant des violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'homme qui vont à l'encontre de tous les principes sur lesquels est fondée notre condition d'êtres humains? Il s'agit au fond d'un problème de responsabilité : en cas

de violations massives des droits de l'homme universellement acceptés, nous avons la responsabilité d'agir.

38. Conscient de la tâche de plus en plus complexe que l'ONU doit assumer pour chercher à prévenir les conflits et à les régler, ainsi qu'à rétablir et maintenir la paix, j'ai demandé à un groupe d'experts, dirigé par l'ancien Ministre algérien des affaires étrangères, M. Lakhdar Brahimi, d'établir un rapport faisant la synthèse des opérations de paix et présentant des recommandations sur les moyens de les renforcer à l'avenir. Le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies vient de paraître. Je constate avec plaisir que les recommandations du Groupe, dont quelques-unes sont analysées dans l'introduction au présent rapport, rejoignent nombre des propositions que je présente moi-même ci-après.

39. Si nous ne nous engageons pas à appliquer ces réformes essentielles, nous risquons fort de ne pas réussir dans notre mission – préserver les innocents du fléau de la guerre. Je demande instamment aux États Membres de se joindre à moi pour donner suite aux recommandations clefs du Groupe.

Prévention des conflits et établissement de la paix

40. Ces dernières années, la communauté internationale a convenu que la prévention des conflits armés est essentielle à l'instauration d'une sécurité commune durable. Comme je l'ai dit dans mon rapport du Millénaire, il vaut mieux prévenir que guérir. Il est très avantageux, sur le plan humain et sur le plan financier, de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. Aux premiers stades d'un différend, les parties ont tendance à être moins polarisées et plus accommodantes et elles sont donc plus enclines à régler leur différend par des moyens pacifiques qu'elles ne le seraient plus tard, lorsque la violence est déjà installée. La prévention offre par ailleurs les meilleures chances de s'attaquer aux causes profondes d'un différend – et pas seulement à ses symptômes – donnant ainsi véritablement la possibilité de jeter les fondements d'une paix durable.

41. Considérant les nouveaux conflits violents qui ont éclaté dans le monde et reconnaissant l'importance d'une action anticipative, j'ai continué de renforcer nos capacités d'alerte avancée et de prévention des diffé-

rends, l'objectif principal étant de faire de ces questions un élément quotidien de la vie du personnel de l'Organisation tant au Siège que sur le terrain.

42. Dans ce contexte, le Département des affaires politiques, qui centralise tout ce qui concerne la prévention des différends dans le système des Nations Unies, a créé une Équipe pour l'action préventive se réunissant régulièrement afin de voir si des situations conflictuelles pourraient se prêter à une action préventive. D'autres départements et organismes ont eux aussi renforcé leurs capacités dans ce domaine; lorsque l'un d'eux constate qu'une crise se prépare, des consultations sont organisées au sein du Cadre interdépartemental de coordination nouvellement constitué. Par ailleurs, l'École des cadres des Nations Unies, à Turin (Italie), a lancé en étroite coopération avec le Secréariat un cours de formation à la prévention des différends, auquel ont assisté jusqu'à maintenant plus de 400 membres du personnel de 22 départements, organismes, bureaux et programmes.

43. L'expérience montre que l'ONU ne réussira à aider à prévenir les conflits que si elle collabore étroitement avec les États Membres et avec une large gamme d'autres acteurs, y compris les organismes régionaux, les ONG et d'autres entités. Dans cette optique, à la suite d'une réunion de haut niveau tenue à New York en juillet 1998, nous avons établi un programme de coordination avec les organisations régionales en matière de prévention des différends et nous avons cherché à améliorer nos contacts avec des acteurs non gouvernementaux très divers. Ces initiatives ne doivent cependant pas faire oublier que ce sont les États Membres qui sont au premier chef responsables de la prévention. Pour réussir, la prévention exercée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies exige en fin de compte que les États aient la volonté politique d'offrir l'impulsion nécessaire à l'action et de fournir les ressources requises.

44. Je suis par conséquent heureux de noter l'attention croissante que les États Membres portent à la question de la prévention, comme l'ont montré surtout le débat général de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, ainsi que les débats publics novateurs que le Conseil de sécurité a organisés à ce sujet en novembre 1999 et juillet 2000, et le plan d'action adopté par le Groupe des Huit au mois de juillet. Il ressort des déclarations de grande portée adoptées par le Conseil de sécurité, d'une façon générale, que les États Membres sont résolus à améliorer la

capacité qu'a l'Organisation de mener une action préventive efficace. Il importe de maintenir l'élan acquis et je ne manquerai pas de m'entretenir directement avec les États à ce sujet au cours des mois à venir.

45. Nulle région mieux que l'Afrique n'illustre la nécessité d'une action préventive et, à l'inverse, les conséquences de l'inaction. L'épouvantable coût humain des conflits en Angola, en Érythrée/Éthiopie, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, au Soudan, et ailleurs n'est que trop apparente. En ce qui concerne l'Érythrée et l'Éthiopie, malgré les efforts concertés faits par la communauté internationale pour éviter une reprise des hostilités – notamment la mission entreprise par une délégation du Conseil de sécurité dans les deux pays – des combats acharnés ont malheureusement repris en mai 2000, faisant de très nombreuses victimes et provoquant d'énormes dégâts.

46. Aider l'Érythrée et l'Éthiopie à régler leur différend, en soutenant les efforts de médiation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a été l'une de nos préoccupations majeures cette année. J'ai demandé instamment aux dirigeants des deux parties de chercher à régler la question par des moyens pacifiques et j'ai demandé à mon Envoyé spécial en Afrique de seconder l'action de l'OUA. Le 18 juin, un accord de cessation des hostilités a été signé – première condition indispensable au rétablissement de la paix au moyen d'un règlement global de la question. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée sera déployée sous peu à la frontière des deux pays; nous aiderons à faire appliquer l'accord et nous soutiendrons les efforts de médiation de l'OUA.

47. Au Burundi, la désignation de l'ancien Président Nelson Mandela pour être le nouveau facilitateur du processus de paix, après la mort de l'ancien Président Julius Nyerere en octobre 1999, a permis de relancer le processus d'Arusha. L'ONU a accru l'assistance qu'elle offre à cette fin : elle fournit un appui technique et du personnel de services de conférence et elle a affecté un conseiller politique principal auprès du facilitateur. J'ai aussi relevé le niveau de notre participation, en désignant un Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, qui axe plus particulièrement ses efforts sur le Burundi.

48. En Somalie, la recherche de la paix a suscité bien des faux espoirs et je me suis donc vivement félicité de l'initiative de paix lancée par le Gouvernement djiboutien. La conférence de paix nationale, qui s'est ouverte

à Arta (Djibouti) au mois de mai, a permis de remporter des succès considérables et une large gamme de Somaliens ont accepté d'y participer. Toutefois, la participation de certains groupes et particuliers demeure très inégale, le « Somaliland » en particulier restant résolument en dehors du processus de paix. Le succès continuera de dépendre de la cohésion que les Somaliens réussiront à réaliser au sujet des arrangements politiques à adopter pour leur pays.

49. Pendant ce temps, la guerre en Angola, qui a repris en octobre 1998, continue de provoquer des souffrances inouïes. Près de 3,7 millions de personnes sont déplacées et des centaines de milliers d'autres ont été forcées de fuir leur pays. Le Gouvernement angolais a entamé la capacité militaire de l'UNITA, mais il se rend compte que la force militaire seule ne suffira pas à ramener la paix dans le pays et il a réaffirmé son attachement au Protocole de Lusaka. L'Organisation des Nations Unies est résolue à collaborer étroitement avec le Gouvernement angolais et avec tous les autres intéressés pour aider à mettre fin à la guerre et à rétablir la paix dans le pays. À cette fin, j'ai demandé à mon Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique de porter une attention particulière à l'Angola.

50. Il est encourageant de noter que les États africains eux-mêmes sont de plus en plus résolus à joindre leurs efforts en vue d'éviter de nouveaux conflits et de promouvoir la paix dans la région. C'est ce qu'on a pu constater lorsqu'un changement de gouvernement soudain et anticonstitutionnel s'est produit en Côte d'Ivoire en décembre 1999 et que les États de la région, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, ont pris l'initiative des efforts faits pour aider la Côte d'Ivoire à rétablir l'ordre constitutionnel.

51. Une question au sujet de laquelle l'engagement de l'Organisation a repris au cours de l'année – et qui a enregistré des progrès tangibles – est celle du Moyen-Orient. Cela fait 22 ans que des soldats de la paix de l'ONU sont déployés au Sud-Liban, dans le cadre de la plus ancienne des opérations actuelles de maintien de la paix. À l'issue de plusieurs missions effectuées dans la région par mon Envoyé spécial, j'ai fait savoir au Conseil de sécurité, le 16 juin, que les forces israéliennes s'étaient retirées du Liban conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil. Peu après, je me suis rendu dans les pays de la région pour inciter les parties et d'autres dirigeants à apporter leur soutien aux efforts de rétablissement de la paix et de la stabilité au Liban. Bien qu'ils aient des réserves au sujet de la ligne de

retrait, le Gouvernement libanais et le Gouvernement israélien ont tous les deux confirmé qu'ils respecteraient la ligne délimitée par l'ONU. Après le retrait des forces israéliennes, le Gouvernement libanais a commencé à assumer de nouveau des fonctions de maintien de l'ordre dans toute la région.

52. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban va être renforcée afin qu'elle soit en mesure de s'acquitter des responsabilités que lui confie la résolution du Conseil. Je veux croire que la communauté internationale ne manquera pas d'offrir son soutien au Liban, pour l'aider à reconstruire l'économie dans le sud et à rétablir les liens avec le reste du pays. En août 2000, j'ai désigné un Représentant personnel pour le Sud-Liban, qui devra coordonner les efforts des Nations Unies et aider à instaurer la paix et la stabilité dans la région.

53. J'ai aussi jugé encourageante la reprise des initiatives bilatérales et multilatérales lancées en vue de l'instauration d'une paix juste et d'un règlement d'ensemble au Moyen-Orient. Au sommet de Camp David organisé par le Président Clinton, la recherche d'une paix durable entre Israël et les Palestiniens a atteint un stade crucial. J'espère que les parties ne relâcheront pas leurs efforts pour faire aboutir les négociations israélo-palestiniennes sur le statut permanent.

54. Le refus de l'Iraq de se conformer à diverses résolutions du Conseil de sécurité continue d'être un sujet de vives préoccupations. Après de longues négociations, le Conseil a adopté le 17 décembre 1999 la résolution 1284 (1999), par laquelle il a remplacé la Commission spéciale des Nations Unies par un nouvel organisme d'inspection en Iraq, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU). J'ai nommé un président exécutif de la Commission, ainsi que les membres d'un collège des commissaires devant servir d'organe consultatif. Toutefois, l'Iraq n'a pas accepté la résolution.

55. Depuis décembre 1998, il n'y a plus en Iraq de présence des Nations Unies à même de vérifier le respect des résolutions du Conseil relatives au programme d'armes de destruction massive de ce pays. Dans sa résolution 1284 (1999), le Conseil a par ailleurs rappelé que l'Iraq avait l'obligation de rapatrier tous les Koweïtiens et ressortissants d'autres pays qui avaient été portés disparus et de restituer tous les biens koweïtiens. Toutefois, l'Iraq n'a pas accepté de coopérer avec le coordonnateur de haut niveau que j'ai nommé pour

suivre ces questions, et le problème n'est toujours pas réglé.

56. Le rétablissement de la paix en Afghanistan, pays victime lui aussi d'un conflit particulièrement réfractaire, demeure une tâche redoutable. Il n'y a pratiquement pas eu de progrès au cours de l'année, les factions en présence ne manifestant guère d'enthousiasme à l'égard d'un règlement négocié. De plus, des puissances extérieures ont continué à apporter du matériel de guerre dans le pays, en violation flagrante des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que de la Déclaration de Tachkent signée par le Groupe « six plus deux » en juillet 1999. Depuis qu'il a été nommé en février 2000, mon Représentant personnel et Chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a établi un dialogue avec les dirigeants afghans, y compris les Taliban et le Front uni, ainsi qu'avec des représentants d'autres pays dont l'assistance sera essentielle si l'on veut trouver un règlement global.

57. La fragilité de la région se manifeste aussi par les tensions qui marquent toujours les relations entre l'Inde et le Pakistan. Il est regrettable que ces pays, qui ont tous les deux mis à l'essai des engins nucléaires il y a deux ans, n'aient pas pu reprendre leur dialogue. Au Cachemire, la situation le long de la ligne de contrôle reste précaire et la violence et l'insécurité se sont intensifiées. C'est là une situation inacceptable. Il convient donc d'encourager les propositions de règlement actuellement à l'étude. Par ailleurs, le conflit interne à Sri Lanka s'est aggravé et préoccupe de plus en plus la communauté internationale qui a offert de soutenir les efforts de facilitation de la Norvège.

58. J'ai suivi de près l'évolution positive de la situation dans la péninsule coréenne qui, après le sommet intercoréen historique tenu récemment, offre l'occasion de rétablir la confiance entre les deux parties et de trouver une solution au pénible conflit qui dure depuis un demi-siècle. Il me paraît particulièrement important de développer les efforts que fait l'ONU sur le plan humanitaire et sur le plan du développement en République populaire démocratique de Corée.

59. À Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée), où les événements ont une échelle toute différente, les travaux du Bureau politique des Nations Unies montrent qu'une présence même modeste peut véritablement contribuer à maintenir l'intégrité du processus de paix. Le Bureau a aidé le Gouvernement papouan-néo-

guinéen et les parties à Bougainville à parvenir à l'Accord de Loloata en mars 2000 et à adopter le communiqué de Gateway en juin 2000, base de nouveaux entretiens en vue d'un règlement politique de la crise à Bougainville.

60. En avril 2000, j'ai nommé un nouvel Envoyé spécial à Myanmar. Je ne suis pas en mesure de signaler des progrès tangibles dans nos efforts, mais je note avec satisfaction que, avec l'accord du Gouvernement du Myanmar, le Comité international de la Croix-Rouge a commencé à mener des activités humanitaires dans le pays en 1999.

61. Aux Fidji, face à la crise provoquée par la détention du Premier Ministre, M. Mahendra Chaudhry, et d'autres personnalités, j'ai immédiatement dépêché sur place mon Envoyé personnel qui a fait part aux dirigeants des partis politiques de la vive préoccupation que me causait l'emploi de la violence contre un gouvernement démocratiquement élu. Je note avec satisfaction que les otages ont été libérés, mais il reste encore beaucoup à faire pour assurer le retour à la normalisation dans le pays. La paix, la stabilité et la prospérité ne peuvent être assurées de façon durable que si les aspirations de toutes les communautés sont prises en considération et que tous les citoyens sont en mesure de participer véritablement à la vie politique et économique des Fidji. Je suis prêt à collaborer à cette fin avec le Commonwealth et la communauté internationale. Le processus démocratique a aussi subi des revers récemment dans une autre nation du Pacifique, les Îles Salomon, ce qui est source également de vive préoccupation.

62. En Europe, je juge encourageante l'amélioration des relations entre la Grèce et la Turquie. Cette évolution, soutenue par la décision prise par l'Union européenne à Helsinki concernant la Turquie, devrait aider à faire avancer la recherche d'un règlement d'ensemble du problème de Chypre. Un processus continu de pourparlers indirects – auxquels participent Glafcos Clerides et Rauf Denktash – se déroule sous mes auspices. Dirigé par mon Conseiller spécial, il vise à formuler le cadre conceptuel dans lequel s'inscriront les progrès à l'avenir.

63. Mon Représentant spécial en Géorgie s'est attaché à relancer le processus de paix géorgien/abkhaze, en particulier en organisant des réunions du Conseil de coordination et en s'entretenant régulièrement avec la Fédération de Russie, en sa capacité de facilitateur, le

Groupe des Amis du Secrétaire général et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il a de nouveau axé l'attention sur la question clef au coeur du conflit, le statut politique de l'Abkhazie (Géorgie), tout en continuant à mener des négociations avec les deux parties sur d'autres questions telles que le retour des réfugiés et des déplacés et le redressement économique. Quelques progrès ont été réalisés, mais les parties manquent encore de la volonté politique qui est nécessaire pour progresser vers un règlement politique d'ensemble.

64. En Amérique latine, prenant note des préoccupations croissantes de la communauté internationale au sujet de la situation en Colombie sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme, j'ai nommé un Conseiller spécial pour l'assistance internationale à la Colombie, en décembre 1999. Celui-ci a pris contact avec différents interlocuteurs à l'intérieur du pays et en dehors et il a contribué à faire mieux comprendre sur le plan international la nécessité de régler ce différend.

Maintien et consolidation de la paix

65. On a décrit dans l'introduction à ce chapitre les efforts déployés pour mieux comprendre les besoins des opérations de maintien de la paix de l'ONU; or ces efforts avaient pour contexte une situation sur le terrain qui connaissait une évolution extraordinairement rapide. Au cours de l'année écoulée, l'augmentation des activités de maintien de la paix a été spectaculaire et la pratique sur le terrain a été de plus en plus influencée par la conscience que l'on a désormais des liens cruciaux qui unissent maintien et consolidation de la paix. Comme le fait observer le récent rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, les acteurs du maintien et de la consolidation de la paix sont des « partenaires indissociables », et seule une paix durable offre aux forces de maintien de la paix la possibilité d'un retrait dans de bonnes conditions.

66. L'opération au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) est maintenant pleinement déployée; des opérations nouvelles ont été lancées au Timor oriental et en République démocratique du Congo et une autre est envisagée pour l'Érythrée-Éthiopie; des changements majeurs ont été apportés ou sont prévus pour les opérations en Sierra Leone et au sud du Liban; et les opérations de maintien de la paix en République centrafricaine et au Tadjikistan ont été menées à bonne fin

et remplacées par des bureaux de consolidation de la paix plus modestes.

67. Les opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU sont actuellement autorisées à déployer environ 45 000 personnels en tenue (soldats, observateurs militaires et membres de la police civile), auxquels s'ajoutent 13 000 civils recrutés à l'international ou sur le plan local; il y a un an, ces chiffres s'élevaient respectivement à moins de 17 000 personnels en tenue et moins de 10 000 civils. Quant aux opérations relevant à un titre ou à un autre de la consolidation de la paix et placées sous l'autorité de l'Assemblée générale, elles disposent actuellement sur le terrain de 341 personnes recrutées à l'international, appuyées par 455 personnes recrutées sur le plan local, contre 203 et 244 respectivement il y a un an. Ces chiffres, cependant, rendent mal compte par eux-mêmes de l'ampleur des défis auxquels sont de plus en plus souvent confrontées les opérations de maintien de la paix. Dans les pages qui suivent, j'évoquerai huit de ces défis, dont plusieurs ont fait l'objet d'observations dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies.

De nouveaux types de tâches

68. Le maintien de la paix est devenu plus complexe du fait que les personnels de maintien de la paix doivent maintenant exécuter une gamme de tâches considérablement élargie. Non contents d'être déployés dans des forces d'interposition et dans des opérations pluridisciplinaires visant à aider les parties à mettre en œuvre des accords, ils ont assumé l'année dernière la responsabilité d'administrations provisoires au Kosovo et au Timor oriental, s'efforçant de trouver un équilibre entre les exigences concurrentes et parfois contradictoires dérivant de la nécessité d'administrer ces territoires, de favoriser l'émergence d'institutions locales et de maintenir l'ordre public.

De nouveaux types de personnels

69. En assumant ces nouvelles responsabilités, l'ONU a dû élargir et diversifier les compétences de ses personnels de maintien de la paix déployés sur le terrain. En un peu plus d'un an, suite notamment à la création de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, le nombre de policiers dont le déploiement a été autorisé a plus que triplé, passant d'environ 2 500 à plus de 8 600. En

plus, ces nouvelles missions ont obligé l'ONU à recruter des juristes et des magistrats, des spécialistes de l'administration municipale et des professionnels des douanes, des impôts, des services publics, de la santé, de l'éducation, de l'assainissement et de l'agriculture.

Une capacité de dissuasion

70. L'année écoulée a illustré à nouveau, notamment en Sierra Leone, les conditions difficiles dans lesquelles les opérations sont désormais déployées, des conditions qui peuvent compromettre le bon déroulement de ces opérations et la sécurité de leurs personnels. Comme l'a noté le Groupe d'étude sur les opérations de paix, certaines expériences opérationnelles ont mis en relief l'importance pour l'ONU de déployer des moyens de dissuasion crédibles accompagnés de « règles d'engagement musclés ». Des efforts supplémentaires s'imposent dans les trois domaines suivants : mise à la disposition de l'ONU d'un nombre plus élevé de soldats mieux équipés et entraînés; renforcement des capacités des pays en développement, grâce à des partenariats bilatéraux et multilatéraux, afin d'élargir la base de recrutement de Casques bleus; et recours plus efficace au système de moyens en attente de l'ONU pour assurer l'équipement du personnel de maintien de la paix sur le terrain.

Préparation/déploiement rapide

71. Les événements de l'année écoulée ont prouvé une fois de plus combien il importe de pouvoir déployer des forces rapidement et ont mis en évidence les lourdeurs qui obèrent des fonctions cruciales comme la logistique, les finances et les ressources humaines. Ainsi, les réserves de matériel disponible à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) sont en grande partie épuisées. Or, du fait de la création d'opérations nouvelles et plus complexes, nous faisons face à une demande en pleine croissance, et ceci alors même que nos moyens sont restés les mêmes ou ont diminué. J'en suis d'autant plus reconnaissant au Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'ONU d'avoir recommandé que des fonds soient mis à la disposition du Secrétaire général pour lui permettre de lancer la planification d'une mission sans attendre que le Conseil de sécurité l'ait autorisée.

Un soutien financier régulier et fiable aux processus de paix

72. Un dispositif efficace de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants peut jouer un rôle crucial dans le succès d'un processus de paix. Or si ces activités ne peuvent pas compter sur un financement relativement régulier, c'est tout le processus qui risque d'échouer. Pour éviter ce genre d'échec, j'ai engagé les États Membres à envisager de se montrer plus souples quant à la possibilité de financer ces activités par contributions statutaires.

Les facteurs économiques dans la pérennisation des conflits

73. L'expérience vécue par l'ONU en Angola, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et ailleurs a mis en évidence combien la lutte pour le contrôle des diamants, du bois, des drogues, des armes et d'autres ressources peut fragiliser un processus de paix. L'importance de cette question a été soulignée au cours de l'année par les débats au Conseil de sécurité et par le rapport du Groupe d'experts sur les sanctions contre l'UNITA en Angola. Ce rapport a révélé à quel point l'exportation de diamants extraits de façon illégale et en violation des sanctions a alimenté la guerre dans ce pays.

Coopération avec les organisations régionales

74. Au cours de l'année, la coopération avec les organisations régionales et d'autres organisations en matière de consolidation de la paix s'est révélée fructueuse en plusieurs occasions, mais un certain nombre de problèmes pratiques, politiques et organisationnels continuent d'en faire un exercice compliqué. Ceux à qui sera confiée la responsabilité de mettre en œuvre un accord de paix doivent être présents pendant la phase de négociation afin de veiller à ce que l'opération prévue soit basée sur des hypothèses réalistes. De plus, les modes de relation et la division du travail devraient être aussi peu ambigus que possible; les relations établies au Kosovo entre l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne représentent un pas important dans la bonne direction. De nouveaux efforts seront faits pour améliorer la coopération en matière de maintien de la paix et la prochaine réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales sera consacrée à la coopération en matière de consolidation de la paix.

Dotation du Siège en personnel

75. Les événements des 12 derniers mois ont mis en évidence l'importance d'une dotation adéquate du Siège en personnel, question qui est traitée en profondeur dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix. Je souscris sans réserve à l'opinion du Groupe selon laquelle l'appui fourni par le Siège au maintien de la paix devrait être financé essentiellement par le budget ordinaire de l'ONU plutôt que par le compte d'appui actuel, qui doit être justifié chaque année au poste près.

76. J'ai accueilli avec satisfaction la décision, prise par l'Assemblée générale en novembre 1999, d'approuver un certain nombre de postes au Département des opérations de maintien de la paix. Il n'en reste pas moins que le déficit significatif de personnel et de compétences entraîné auparavant par le départ du personnel prêté à titre gracieux a gravement compromis les efforts du Secrétariat en vue de faciliter le déploiement de nouvelles missions, le renforcement de missions existantes, divers changements de mandat et la clôture de missions arrivées à échéance. Le fait d'avoir pu en faire autant avec si peu de moyens devrait être salué comme un succès majeur de l'Organisation. Conscient des contraintes énormes avec lesquelles le Secrétariat devait composer et de leur impact sur la planification et la conduite des missions, le Groupe d'étude sur les opérations de paix a recommandé que les ressources soient augmentées d'urgence. Il a recommandé instamment, en particulier, de créer un nouveau service d'information et d'analyse qui serait un service de tous les départements exerçant des responsabilités en matière de paix et de sécurité.

* * *

77. Les opérations en cours en République démocratique du Congo et en Sierra Leone illustrent mieux qu'aucune autre l'ampleur des problèmes exposés ci-dessus. Le conflit en République démocratique du Congo – troisième pays d'Afrique par sa superficie – implique plusieurs États de la région et continue de menacer la stabilité de l'ensemble de la région. Suite aux recommandations que j'ai faites le 17 janvier 2000 concernant la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'un maximum de 5 537 officiers et hommes de troupe au plus. Cette force a pour mandat de mettre en place des bases logistiques sûres pour appuyer les

activités d'un maximum de 500 observateurs militaires qui seront chargés de surveiller la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

78. La MONUC a été confrontée à de graves problèmes dès le départ avec, notamment : les restrictions persistantes imposées par toutes les parties à sa liberté de circulation par le Gouvernement et par d'autres éléments; la poursuite des affrontements, y compris des offensives militaires de grande envergure, en violation du cessez-le-feu; et les problèmes logistiques posés par la dégradation de l'infrastructure de la République démocratique du Congo et l'immensité du pays. Les activités de la MONUC sont constamment entravées par la profonde méfiance qui règne entre les parties et, à l'occasion, par des manifestations d'hostilité envers l'ONU elle-même.

79. La situation en Sierra Leone reste tendue et critique. Les attaques successives lancées en mai 2000 par les combattants du Front révolutionnaire uni, en l'absence de toute provocation, contre des membres du personnel de l'ONU et la détention de certains de ces derniers ont fortement compromis les perspectives de paix en Sierra Leone et posent toujours de graves problèmes aux activités de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

80. Malgré les difficultés que rencontre la mise en œuvre de l'Accord de paix de Lomé de juillet 1999, je partage l'avis réaffirmé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Conseil de sécurité selon lequel les dispositions générales de l'Accord conservent toute leur importance en tant que fondation sur laquelle asseoir une paix durable. Ceci dit, l'appui déterminé et cohérent des États voisins, des organisations sous-régionales – en particulier la CEDEAO –, des pays fournisseurs de troupes et de la communauté internationale demeure crucial si l'on veut que la Mission se dote d'une puissance militaire crédible sans laquelle les objectifs généraux de l'Accord de paix ne pourront être réalisés.

81. Entre-temps, au Sahara occidental, neuf années se sont écoulées depuis que le plan de règlement du conflit entre le Maroc et le Front POLISARIO a fait l'objet d'un accord entre eux. Cela n'empêche pas que le plan de règlement n'a toujours pas été exécuté et que la situation reste délicate. Dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité sur la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), j'ai fait des suggestions qui pour-

raient aider à résoudre les multiples problèmes que pose la mise en oeuvre du plan de règlement. La présence de la MINURSO reste cruciale si l'on veut éviter une détérioration du conflit.

82. Ce sont des défis d'une autre nature que l'ONU a à relever au Kosovo et au Timor oriental. Dans le premier cas, la MINUK a poursuivi son étroite collaboration avec la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) afin de créer un environnement où tous les habitants de la province soient en sécurité.

83. La formulation et l'instauration de l'état de droit au Kosovo ont représenté un défi particulier. Agissant de concert avec l'OSCE, la Mission met en place une stratégie globale de réorganisation et de réforme de la police et des systèmes judiciaire et pénitentiaire. La MINUK a enregistré certains progrès dans ses efforts tendant à faire participer directement la population locale à l'administration de la province. La participation de la population sera encore plus nette à l'issue des élections municipales prévues avant la fin de l'année. Avec l'aide de l'Union européenne, des progrès sensibles ont été réalisés dans la création d'un cadre macro-économique pour le Kosovo. Sur le front humanitaire, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et ses représentants au Kosovo, travaillant de concert avec leurs principaux partenaires du système des Nations Unies, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organisations non gouvernementales, ont réussi à satisfaire les besoins du Kosovo en matière de secours d'urgence pendant toute la durée de l'hiver. Ce succès a permis de dissoudre la composante humanitaire de la MINUK à la fin du mois de juillet, et la Mission se concentre désormais sur la reconstruction et le développement.

84. La présence de l'ONU au Kosovo s'inscrit en complément de son investissement déjà ancien dans la région, notamment avec la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), qui continue d'aider à instaurer un état de droit dans le cadre de la mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton/Paris. Après des efforts prolongés pour surmonter une obstruction politique, la MINUBH a finalement inauguré, en juin 2000, la première unité de son nouveau Service frontalier de l'État pluriethnique. Il s'agit du premier et seul organisme de maintien de l'ordre qui relève des institutions communes de l'État plutôt que des entités à base ethnique. Les tentatives visant à corriger le désé-

quilibre ethnique des forces de police, par contre, ne font que de très lents progrès.

85. La situation au Timor oriental a connu une évolution extraordinaire au cours des 12 derniers mois. La consultation populaire qui s'est déroulée dans ce territoire le 30 août 1999 a vu 78,5 % des électeurs rejeter la formule d'autonomie proposée par l'Indonésie et exprimer leur préférence pour une transition vers l'indépendance sous les auspices de l'ONU. Ce succès a malheureusement été gâché par les violences, les destructions et le déplacement forcé de centaines de milliers d'habitants du Timor oriental qui ont suivi le scrutin et qui sont la conséquence directe du non-respect par les autorités indonésiennes de leurs obligations en matière de sécurité découlant des accords du 5 mai 1999.

86. L'intervention rapide et résolue du Conseil de sécurité, qui a autorisé le déploiement de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) menée par l'Australie, puis la création de l'ATNUTO, a contribué à clore un chapitre tragique de l'histoire du Timor oriental. L'entreprise complexe et difficile de relèvement et de préparation du Timor oriental à l'indépendance est certes en bonne voie, mais elle devra surmonter des obstacles considérables. Son succès nécessitera des qualités politiques, de la patience et un degré élevé de coopération et de coordination internationale et locale; à cet égard, une coopération énergique et pleine de bonne volonté s'est développée entre l'ATNUTO et les Timorais orientaux. L'ATNUTO entend associer de plus en plus les Timorais à l'administration afin de faciliter leur transition vers l'indépendance. L'attitude constructive du Président de l'Indonésie, M. Abdurrahman Wahid, et des dirigeants timorais, et notamment de M. Xanana Gusmão, laisse augurer de bonnes relations pour l'avenir.

87. Bien que le déploiement de ces opérations se soit heurté à des difficultés et à des problèmes de ressources considérables, il me fait plaisir de signaler que l'année écoulée a également vu une réduction majeure du niveau d'engagement de l'ONU en République centrafricaine et au Tadjikistan.

88. La Mission des Nations Unies en République centrafricaine, qui a mis fin à ses activités en février 2000, a joué un rôle crucial dans la restauration de la paix et de la sécurité dans ce pays. Elle a aussi aidé à créer des conditions favorables à la tenue d'élections nationales, à la réorganisation des forces de sécurité, à

la formation professionnelle de la police nationale et de la gendarmerie et à la mise en train de réformes économiques et sociales de grande envergure. J'ai créé depuis, avec l'assentiment du Conseil de sécurité, un Bureau des Nations Unies d'appui à la consolidation de la paix en République centrafricaine. Le Bureau aidera le gouvernement et la population de ce pays à poursuivre le processus de paix et appuiera le développement des institutions démocratiques ainsi que le relèvement socioéconomique, le respect des droits de l'homme et l'état de droit, illustrant ainsi tout ce qu'une mission peut faire pour promouvoir la paix et la réconciliation nationale quand elle est menée avec un mandat clair, des moyens adéquats, l'adhésion des parties et l'appui soutenu de la communauté internationale.

89. En Guinée-Bissau et au Libéria où, comme en République centrafricaine, des bureaux d'appui à la consolidation de la paix ont été mis en place, notre objectif n'est pas seulement de faire face aux problèmes immédiats de la stabilisation après un conflit, mais aussi de favoriser une paix durable sur le long terme. Là comme ailleurs, l'ONU s'efforce, avec les acteurs locaux, de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de réduire ainsi les risques de voir les hostilités reprendre.

90. Créé en mai 2000, le Bureau d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix au Tadjikistan fournira le cadre et l'orientation politique des activités de consolidation de la paix du système des Nations Unies dans ce pays. Il s'inscrit dans le droit fil des plus de sept années de fructueux efforts de rétablissement et de maintien de la paix déployés par l'ONU au Tadjikistan. Travaillant en étroite collaboration avec les États garants de la région et diverses organisations internationales, la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan a en effet aidé les parties tadjikes à surmonter les nombreux obstacles qui s'opposaient à la paix, à la réconciliation nationale et au développement. Malgré cela, le conflit qui sévit dans l'Afghanistan voisin et la complexité de la situation politique au Tadjikistan même ne permettent pas d'exclure un retour de l'instabilité. Il importe donc que la communauté internationale maintienne son aide pendant la phase d'après guerre, si l'on veut que le Tadjikistan soit en mesure de préserver et de faire fructifier les succès du processus de paix.

91. Haïti offre un autre exemple de pays dans lequel la présence de l'ONU a connu récemment un changement de forme. Ce changement est intervenu après le

retrait d'une série de missions de maintien de la paix déployées à partir de 1995 et de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), organisée conjointement par l'ONU et l'Organisation des États d'Amérique. Ces missions polyvalentes n'avaient pas pour mandat de rétablir ou de maintenir la paix après un conflit armé, mais de résoudre une grave crise interne en restaurant la démocratie, en améliorant le respect des droits de l'homme et en réformant les institutions de l'État, et notamment la police.

92. Afin d'ancrer les réalisations de la MICIVIH, j'ai recommandé à l'Assemblée générale de créer la Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH), qui a entrepris à son tour d'aider le processus actuel de transition vers un régime démocratique constitutionnel. Les activités de la MICAH sont axées autour de trois pôles : droits de l'homme, police et justice.

93. La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala reste la plus nombreuse des missions de consolidation de la paix de l'ONU. Elle continue de remplir des fonctions de bons offices, de conseil et d'information en vue d'appuyer la mise en œuvre des accords de paix. De nombreuses réformes de fond restent cependant inachevées. Les parties aux accords ont proposé que le calendrier de mise en œuvre, qui devait à l'origine s'achever en l'an 2000, soit prolongé. Je procède donc en ce moment à des consultations sur les moyens de renforcer le processus de consolidation de la paix en vue de soumettre des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale.

94. Dans la pratique, la consolidation de la paix comprend des mesures destinées à promouvoir la réconciliation nationale, le respect des droits de l'homme et l'état de droit, ainsi que l'organisation d'élections libres et régulières. Elle inclut aussi des actions propres à créer les conditions d'une croissance économique durable, laquelle est indispensable à la reconstruction. Avec ces objectifs à l'esprit, nos bureaux sont en contact permanent avec les pays donateurs intéressés et les représentants des institutions financières internationales.

95. Les activités de consolidation de la paix de l'ONU ont bénéficié de la collaboration plus étroite instaurée entre les opérations de paix et les bureaux sur le terrain du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Haut Commissariat dispose actuellement de bureaux en Bosnie, au Burundi, au Cambodge, en Colombie, en Croatie, en République démocratique

cratique du Congo et en République fédérale de Yougoslavie.

96. L'aide au déminage constitue un autre volet important de nos activités de consolidation de la paix. Le Groupe du déminage du Département des opérations de maintien de la paix, en collaboration avec ses partenaires dans des missions réparties dans le monde entier, aide à repérer et à désamorcer des mines, ce qui représente un travail de Sisyphe dans la mesure où le nombre des pays affectés par les mines continue de croître et où on a recommencé à poser des mines dans des pays qui avaient été déminés. Ces développements ont lourdement pesé sur les moyens déjà limités qui sont à notre disposition. Cette question des moyens disponibles pour le déminage n'est cependant qu'une partie du problème, et je tiens à souligner à nouveau l'importance de condamner la production, la distribution et l'emploi de ces armes aveugles.

Assistance électorale

97. Deux raisons sont à la base de l'assistance que l'ONU apporte aux institutions électorales : il s'agit de renforcer leur capacité administrative afin d'organiser des élections crédibles, transparentes et régulières et d'aider le processus de consolidation des institutions requis pendant la période suivant les élections. À moyen et à long terme, cette assistance vise à prévenir la rupture et l'érosion du processus démocratique qui surviennent parfois après la tenue des premières élections dans une société en transition, et à stabiliser les institutions électorales elles-mêmes.

98. La fourniture d'une assistance électorale est un élément essentiel des stratégies globales de consolidation de la paix et de démocratisation de l'ONU. Au cours des huit dernières années, l'ONU a vu une augmentation notable du nombre et de la complexité des demandes d'assistance électorale. Depuis la création de la Division de l'assistance électorale en 1992, l'Organisation a apporté son assistance à 150 processus électoraux, allant de l'organisation d'élections à la fourniture d'appui technique. La participation de l'ONU aux processus électoraux au Mexique et au Nigéria a été particulièrement notable cette année.

Sanctions

99. Les sanctions n'ont pas toujours permis de faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité et, ces dernières années, leur efficacité a été de plus en plus mise en question. Dans le cas de sanctions économiques généralisées, on s'inquiète de leurs effets négatifs sur les civils et sur les États voisins, dont les relations commerciales pâtissent des sanctions mais qui ne reçoivent aucune compensation pour les difficultés encourues. C'est souvent non pas le gouvernement totalitaire contre qui elles ont été promulguées qui paie le coût des sanctions, mais l'homme de la rue. Paradoxalement, les élites politiques qui composent les régimes totalitaires ont souvent tiré profit des marchés noirs apparus pour tourner les sanctions censées faire pression sur elles.

100. Je partage donc l'avis, qui fait de plus en plus le consensus parmi les États Membres, qu'il convient d'améliorer la conception et l'application des sanctions du Conseil de sécurité, ainsi que leur administration, pour pouvoir réagir plus rapidement et plus efficacement aux menaces présentes et futures à la paix et la sécurité internationales. Les futurs régimes de sanctions devraient être conçus de façon à avoir une meilleure chance d'amener les entités visées à respecter les résolutions du Conseil de sécurité, tout en minimisant les effets négatifs sur la population civile et les États voisins et autres États touchés.

101. Le débat que le Conseil de sécurité a consacré à la question des sanctions en avril et la création subséquente d'un groupe de travail officieux du Conseil, chargé d'élaborer des recommandations d'ordre général sur les moyens d'améliorer l'efficacité des sanctions, ont montré que le Conseil était prêt à envisager des mesures pratiques pour améliorer les régimes de sanctions. On ne peut que s'en féliciter, car cela devrait aider le Conseil à superviser l'évolution des sanctions pour en faire un instrument plus puissant de dissuasion et de prévention des conflits.

Désarmement

102. Le désarmement est un élément essentiel de la stratégie de l'ONU pour la paix et la sécurité. Non seulement les mesures visant à faire baisser le niveau des armements et à freiner la prolifération rendent-elles le monde plus sûr en diminuant la propension à

s'engager dans un conflit, mais elles réduisent aussi la tentation de s'embarquer dans des courses aux armements coûteuses. D'après les chiffres les plus récents, les dépenses militaires dans le monde ont augmenté en 1999 pour la première fois de la période de l'après-guerre, portant le montant total des dépenses à environ 780 milliards de dollars, soit 2,6 % du produit national brut du monde.

103. Malgré quelques progrès réalisés dans la réduction des armes nucléaires – en particulier la ratification par la Fédération de Russie du deuxième Traité sur la réduction des armes stratégiques (START II) – la communauté internationale demeure profondément préoccupée par le risque que continuent de poser ces armes. Les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 revêtent donc une importance considérable. L'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, dans un effort énergique de mettre fin à la prolifération mondiale des armes nucléaires, et le renforcement des normes régissant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – questions cruciales pour la sécurité des peuples des Nations Unies – sont des faits encourageants. Mais il reste beaucoup à faire. L'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et la prompte négociation d'un protocole visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques sont des objectifs réalisables, que j'engage vivement les États à poursuivre.

104. S'il est vrai que le nombre des ratifications du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a augmenté au cours de l'année écoulée, les problèmes qui en entravent l'entrée en vigueur perdurent, surtout après que le Sénat des États-Unis d'Amérique en ait rejeté la ratification en octobre 1999. Il est essentiel que la Déclaration finale de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue en octobre, soit appliquée. Je renouvelle donc mon appel à tous les États, surtout ceux dont la ratification est indispensable à son entrée en vigueur, pour qu'ils ratifient le Traité.

105. L'année dernière, j'ai appelé l'attention sur les dangers que posaient la mise au point et l'essai des missiles à longue portée. Tant que ce danger demeure, il en demeure aussi un autre, venant d'une autre direction : la pression croissante qui amène certains États à vouloir déployer des systèmes nationaux de défense antimissiles. Une grande partie de la communauté scientifique doute que de tels systèmes puissent jamais

fonctionner efficacement, et craint que leur mise en place n'amène une nouvelle course aux armements, fasse reculer les politiques de désarmement nucléaire et de non-prolifération, et encourage une nouvelle prolifération des missiles. Je suis convaincu que les États persisteront très soigneusement ces facteurs avant de s'engager sur une voie qui risquerait de compromettre le Traité sur les missiles antimissiles balistiques et de réduire la sécurité mondiale plutôt que de la promouvoir.

106. En ce qui concerne les armes classiques, les préparatifs sont en cours pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce des armes légères sous tous ses aspects, prévue en 2001. Ces armes étant celles qui tuent le plus dans la plupart des guerres, l'issue de la Conférence est d'importance cruciale. Nous nous devons de réduire le risque posé aux gens qui sont le plus menacés par ces armes, notamment les enfants qui sont souvent recrutés comme soldats pour les utiliser. On voit déjà certains progrès, car les États resserrent leur législation relative à l'exportation d'armes, et rassemblent et détruisent les armes en excédent. Des mesures pratiques de désarmement novatrices telles que les programmes « armes contre développement » et « armes contre vivres » donnent actuellement des résultats concrets au niveau communautaire. Nous devons ces progrès à la coopération étroite entre les États, le secteur industriel et commercial, des groupes de la société civile et la communauté internationale.

107. Bien qu'étant elle-même de vocation mondiale, l'Organisation des Nations Unies reconnaît que les approches régionales au contrôle des armements et au désarmement peuvent jouer un rôle vital dans le renforcement de la sécurité. Les trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ont été revitalisés, mais un manque chronique de ressources continue malheureusement d'en limiter l'efficacité.

108. À la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2000, les organisations non gouvernementales spécialistes du désarmement ont eu, pour la première fois, la possibilité d'exposer leurs vues aux États parties lors d'une réunion organisée à cet effet. Elles ont aussi continué à jouer un rôle officieux mais vital de surveillance dans le cadre de la Convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel. Je suis convaincu que les États Membres garderont à l'esprit la contribution constructive qu'apporte la société civile au désarmement lorsqu'ils décideront de la façon dont les organisations non gouvernementales doivent participer à la Conférence sur les armes légères qui se tiendra en 2001.

Chapitre II

Missions humanitaires

109. L'année écoulée a été marquée par des situations d'urgence humanitaire qui dépassaient de loin les hypothèses les plus pessimistes. Les conflits prolongés en Afghanistan, en Angola, en Colombie, en République démocratique du Congo, en Somalie, à Sri Lanka et au Soudan n'ont rien perdu de leur intensité. Des crises ont éclaté ou se sont aggravées dans la République du Congo, au Kosovo, au Timor oriental, en Tchétchénie et entre l'Éthiopie et l'Érythrée. La situation au Burundi s'est détériorée en raison des programmes massifs de déportation forcée, organisés par le Gouvernement, et le déchaînement de la violence en Sierra Leone en mai 2000 est lourd de conséquences humanitaires. Ces conflits violents continuent de frapper lourdement les civils qui endurent attaques directes, bombardements aveugles, viols et sévices sexuels, déportations forcées, et déni ou restriction de l'accès à l'aide humanitaire et bien d'autres violations des droits de l'homme.

110. Outre ces situations d'urgence complexes, des catastrophes naturelles ont une fois encore ravagé de nombreux pays en développement. La Mongolie, la Turquie, l'Inde, le Venezuela et l'Afrique australe, entre autres, ont été grièvement touchés par des tempêtes de neige, des tremblements de terre, des cyclones, des glissements de terrain et des inondations alors que la sécheresse a gagné du terrain dans la corne de l'Afrique et s'est aggravée en Asie centrale. Ces catastrophes naturelles ne font que croître en nombre et en ampleur et exigent une plus large coopération internationale pour venir en aide aux populations touchées.

Coordination de l'action humanitaire

111. Depuis un an, une meilleure coordination de l'action humanitaire internationale a permis d'adopter des démarches novatrices dans les situations d'urgence graves au Kosovo et au Timor oriental et de protéger les personnes déplacées et les civils touchés par les conflits armés. Face à la crise humanitaire qu'ont connue les Balkans, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a détaché des fonctionnaires chargés de fonctions de coordination pour appuyer le rôle de chef de file joué dans la région par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le Groupe chargé de la gestion des situations d'urgence a été créé en Albanie, puis le Groupe de la

coordination interinstitutions et un centre d'information pour des organisations humanitaires a été mis en place au Kosovo.

112. Face à la crise du Timor oriental, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a immédiatement déployé un coordonnateur principal pour les affaires humanitaires chargé de diriger une équipe inter-organisations. Des services essentiels de coordination ont ainsi pu être assurés en attendant la mise en place de la composante humanitaire de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). De plus, le Bureau a aidé son Représentant spécial pour le Timor oriental à concevoir et doter en effectifs la composante humanitaire de l'ATNUTO et à en assurer le financement initial.

113. Une intervention interinstitutions a été mise au point pour faire face à l'augmentation rapide du nombre des personnes déplacées dans divers pays, dont l'Afghanistan, l'Angola, le Burundi, la Colombie et la République démocratique du Congo. Le Coordonnateur des secours d'urgence et les membres du Comité permanent interorganisations ont également intensifié leurs efforts pour améliorer la coordination et l'acheminement des programmes en faveur des personnes déplacées.

114. Dans la mesure où, par définition, les personnes déplacées continuent d'être des ressortissants de leur pays, l'intervention internationale est conçue, dans chaque cas, en collaboration avec les gouvernements et les autorités locales du pays touché. La nécessité de revoir les mécanismes internationaux d'intervention et de convenir de responsabilités et de liens hiérarchiques plus nets apparaissait clairement depuis quelque temps déjà. Plusieurs études ont été entreprises et le Comité permanent interorganisations a établi un document directif sur la protection des personnes déplacées, l'idée de départ étant que la responsabilité des personnes déplacées incombe au premier chef à leur gouvernement, même s'il est vrai que, dans certains cas, les autorités risquent de n'avoir guère les moyens ou la volonté d'assumer leurs responsabilités à l'égard des personnes déplacées. Les organismes à vocation humanitaire sont donc invités à coopérer avec des autorités nationales et locales et d'autres acteurs intéressés pour appuyer les efforts en faveur de personnes déplacées. En adoptant

ces directives, le Comité permanent a cherché à lever certaines des ambiguïtés qui font obstacle à une intervention humanitaire efficace en cas de crise.

115. Le Comité préconise également un renforcement de la protection juridique et physique des civils pris dans un conflit armé. En septembre 1999, j'ai présenté au Conseil de sécurité mon rapport sur la protection des civils en période de conflit armé, qui contient 40 recommandations visant à réduire les menaces qui pèsent sur les civils en période de conflit armé. Ce rapport a été transmis à l'Assemblée générale en novembre dernier. Le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions à l'appui de mes recommandations, mettant l'accent tout particulièrement sur la protection et les droits des enfants en période de conflit armé. Ces résolutions marquent un tournant décisif dans l'action que mènent depuis longtemps déjà tous ceux qui s'occupent de questions humanitaires pour qu'une solution politique soit apportée au plus haut niveau aux causes des crises humanitaires.

116. Pour l'instant, la réponse aux appels globaux interorganisations pour l'an 2000 est décevante. Au 30 juin 2000, c'est-à-dire au milieu du cycle, on n'avait obtenu que 34 % du montant total des sommes nécessaires, soit un pourcentage moins élevé que les contributions annoncées à la même époque l'an dernier en réponse aux appels globaux pour 1999, alors que les appels sont notoirement mieux conçus. On s'efforce actuellement de renforcer la procédure d'appel global dans l'année à venir et des démarches plus novatrices sont à l'étude en vue de la mobilisation de ressources au profit de ces « situations d'urgence oubliées ».

117. Les appels globaux pour 2000 tenaient compte pour la première fois des besoins de sécurité, 8,5 millions de dollars des États-Unis étant demandés pour des activités liées à la sécurité dans des pays ou régions. À l'avenir, les appels globaux comporteront toujours un examen détaillé des besoins de sécurité.

118. Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer les interventions de l'ONU face aux catastrophes naturelles et écologiques, qui sont de plus en plus nombreuses, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a nommé en Asie, en Amérique latine et dans le Pacifique des conseillers régionaux pour les interventions en cas de catastrophe, qui aident les gouvernements et les réseaux régionaux à se préparer aux catastrophes naturelles. Ils apportent aussi leur concours au déploiement d'équipes des Nations Unies chargées de

l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe, qu'elles viennent de la région touchée ou d'ailleurs.

119. En 1999, ces équipes ont été déployées 12 fois. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a également aidé les membres du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage à coordonner l'action des équipes internationales de recherche et de sauvetage déployées à la suite de tremblements de terre sur trois continents.

120. En adoptant les résolutions 1999/63 du Conseil économique et social et 54/219 de l'Assemblée générale concernant les arrangements futurs en matière de prévention des catastrophes, les États Membres ont noté les réalisations de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, ainsi que la nécessité de poursuivre les activités de prévention des catastrophes sous l'égide des organismes des Nations Unies. La nouvelle stratégie aide les communautés à résister aux effets des menaces écologiques naturelles et technologiques et à réduire leur coût économique et social. Cette initiative a également pour but d'intégrer les stratégies de prévention des risques aux activités de développement durable. Au cours de l'année écoulée une place croissante a été faite à une démarche multidisciplinaire dans la prévention des catastrophes. Il s'agit avant tout d'exploiter les innovations scientifiques et technologiques intéressant la prévention des catastrophes et d'encourager les décideurs et les groupes civils locaux à élaborer des stratégies à long terme de prévention des catastrophes aux niveaux national et régional. Une équipe interinstitutions a été créée pour faciliter cette nouvelle démarche multidisciplinaire. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) préside un groupe de travail chargé d'élaborer des mesures permettant d'obtenir des indicateurs chiffrés des risques, de la vulnérabilité et de l'impact, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) préside un groupe de travail sur les systèmes d'alerte rapide, et l'Organisation météorologique mondiale préside un groupe de travail sur la prévision des effets socioéconomiques des futurs phénomènes El Niño ainsi que la variabilité et la modification du climat.

Prestation de services humanitaires

121. Au cours de l'année écoulée, l'Angola, le Burundi, la Colombie, la République du Congo, la Fédération de Russie, le Kosovo, la Mongolie, le Mozambique, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le

Rwanda, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, le Tadjikistan, le Timor oriental, la Turquie, le Venezuela et la région des Grands Lacs en Afrique figuraient parmi les zones bénéficiant de l'assistance humanitaire des Nations Unies.

122. En 1999, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide alimentaire à près de 89 millions de personnes dans le monde, en majeure partie dans le cadre d'opérations de secours d'urgence et de relèvement. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 17 % par rapport à 1998. Sur ce total, quelque 41 millions étaient des victimes de catastrophes naturelles. Le PAM a également aidé environ 18 millions de civils vulnérables, dans des situations de conflit, y compris des personnes déplacées et des réfugiés.

123. Environ 75 % des personnes ayant bénéficié des activités humanitaires du PAM en 1999 étaient des femmes et des enfants. Conformément aux principes du Comité permanent interorganisations et à sa propre politique découlant des engagements pris en faveur des femmes, le PAM s'attache, avec ses partenaires, à aborder la sécurité alimentaire dans ses dimensions sociales, sous l'angle de la parité entre les sexes, et à tenir compte des inégalités entre les hommes et les femmes dans son programme d'assistance humanitaire.

124. Les mesures prises par le PAM en réponse à des crises qui démarrent brusquement, comme dans les Balkans ou au Timor oriental, révèlent une aptitude à faciliter la coordination de l'aide alimentaire et à apporter un soutien logistique, notamment sur le plan des télécommunications, à ses partenaires humanitaires et ce dès le début de la crise. Le PAM et ses partenaires peuvent maintenant élaborer rapidement des stratégies coordonnées, ciblées sur les besoins des personnes les plus vulnérables.

125. Ayant amélioré ses capacités d'analyse et de prévision, le PAM a été l'un des premiers organismes à déceler les signes d'une crise alimentaire régionale imminente due à la sécheresse dans la corne de l'Afrique à la fin de 1999 et d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la gravité de la situation. Face à cette crise, j'ai nommé en mars dernier la Directrice exécutive du PAM Représentante spéciale du Secrétaire général pour la sécheresse dans la corne de l'Afrique.

126. La sécurité du personnel demeure une préoccupation majeure pour le PAM. Sept de ses fonctionnaires ont perdu la vie sur le terrain en 1999. Le PAM pour-

suit ses efforts pour renforcer sa capacité de protéger son personnel sur le terrain et presque tous ses fonctionnaires ont maintenant reçu une formation en matière de sécurité.

127. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) assure l'alerte rapide en cas de crise alimentaire imminente, fournit des informations sur les récoltes et les vivres disponibles, évalue les besoins d'urgence du secteur agricole, fournit des intrants agricoles permettant aux populations d'avoir leurs propres cultures vivrières et d'être moins tributaires de l'assistance alimentaire et elle aide les gouvernements à faire face aux crises et donne des conseils techniques aux organisations non gouvernementales dont les activités touchent à l'agriculture.

128. Grâce au financement des donateurs et à ses partenaires au sein du système des Nations Unies, notamment le PAM, le HCR et le PNUD, la FAO a pu, avec les organisations non gouvernementales partenaires, mener de vastes campagnes de distribution d'intrants agricoles aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux réfugiés et lancer rapidement des programmes de relèvement. La FAO a également continué à travailler en coopération étroite avec le PAM et le HCR pour aider les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés ainsi que les populations d'accueil à améliorer leur sécurité alimentaire. La FAO a fourni une assistance technique en vue de cartographier les zones touchées par des catastrophes et de mettre en place des systèmes d'information en vue de la gestion des catastrophes.

129. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) continue de privilégier les immunisations, la nutrition, les produits pharmaceutiques, la lutte contre les épidémies et la santé mentale. Au cours de l'année écoulée, elle a mis en lumière certains problèmes critiques de santé mondiale tels que le paludisme, la poliomyélite, le VIH/sida et la mortalité maternelle. Il est d'autant plus difficile de surmonter ces problèmes que les catastrophes et les situations d'urgence humanitaire complexes sont plus nombreuses. Avec l'appui des organes centraux de gestion, les efforts déployés pour accroître la capacité d'intervention des bureaux de pays de l'OMS et pour évaluer les besoins sanitaires des populations touchées par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et y répondre en temps opportun ont été intensifiés.

130. Sur le terrain, avec un soutien accru des bureaux régionaux et du siège, l'OMS met l'accent sur la sur-

veillance sanitaire et nutritionnelle, recueillant les données qui sont essentielles si l'on veut coordonner la planification et la fourniture de l'assistance, aussi bien dans les situations d'urgence que lors du relèvement après la crise.

131. En 1999-2000, l'OMS s'est efforcée en particulier d'éliminer la poliomyélite, de lutter contre le paludisme et de définir de nouvelles stratégies de lutte contre le VIH/sida et de maternité sans risques dans les situations d'urgence complexes. Elle a également continué à veiller à la répartition équitable des biens importés en Iraq en application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Le travail de réforme des systèmes de santé s'est poursuivi dans les zones palestiniennes autonomes. L'Organisation a continué à s'attacher en priorité à renforcer le dialogue et la coordination entre les acteurs nationaux et internationaux dans le domaine de la santé et à passer sans heurt du relèvement à la remise en état et à la promotion de la santé.

132. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni, avec ses partenaires, tant parmi les organismes des Nations Unies que parmi les organisations non gouvernementales, assistance humanitaire et protection à plus de 48 millions de femmes et d'enfants touchés par les catastrophes naturelles et dues à l'homme au cours de l'année écoulée. En réponse à une résolution adoptée en août 1999 par le Conseil de sécurité, qui soulignait la nécessité de redoubler d'efforts pour protéger les enfants en période de conflit armé, l'UNICEF a mis sur pied un vaste ensemble de programmes et d'interventions en faveur des enfants et des mères dans des situations d'urgence, y compris les soins aux nouveau-nés, l'enseignement préscolaire et primaire, les activités de loisir et l'éducation en matière de santé et de nutrition. L'UNICEF a également intensifié son appui aux programmes de démobilisation et réinsertion des enfants en Sierra Leone et en République démocratique du Congo et renforcé et élargi les programmes visant à réunifier les familles séparées par les conflits en Angola, en République démocratique du Congo, au Kosovo et au Timor oriental. Les enfants touchés par les conflits et par les déplacements de population en Albanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Turquie ont bénéficié d'un soutien psychosocial. Au Kosovo, au Timor oriental et dans bien d'autres situations d'urgence, le soutien de l'UNICEF à l'enseignement de base a aidé les enfants à retrouver un semblant de vie normale.

133. Des journées nationales d'immunisation ont eu lieu tout au long de l'année en vue d'éliminer la poliomyélite en Afghanistan, en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo, en République populaire démocratique de Corée, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan. En menant ces campagnes dans des pays en proie à des conflits violents, l'UNICEF a travaillé avec l'OMS pour obtenir des « journées de tranquillité » pour que les enfants puissent être immunisés en toute sécurité.

134. En 1999, l'UNICEF a lancé un Agenda mondial de la paix et de la sécurité afin d'aider à orienter les efforts internationaux en faveur des enfants et des femmes en période de conflit armé. La Directrice exécutive a présenté cette série d'objectifs au Conseil de sécurité : mettre fin à l'utilisation d'enfants comme soldats; protéger les enfants des effets des sanctions; veiller à ce que les enfants soient inclus dans les activités de consolidation de la paix; lutter contre l'impunité des crimes de guerre, en particulier contre les enfants; promouvoir des mesures d'alerte rapide et de prévention à l'intention des enfants et améliorer la sécurité du personnel humanitaire.

135. Au cours de l'année écoulée, mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés s'est attaché en particulier à associer les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile, au niveau régional, à l'action menée pour améliorer le sort des enfants touchés par les conflits armés et à préconiser le respect des normes applicables; à faire relever l'âge minimum pour le recrutement des jeunes et leur participation à des conflits armés; à lutter contre les problèmes transfrontières touchant les jeunes, notamment en Afrique de l'Ouest; à faire en sorte que soient traduits en justice ceux qui ont violé le droit international humanitaire et les droits de l'homme; à veiller à ce que les droits des enfants soient protégés dans le règlement de procédure et de preuve des tribunaux pénaux internationaux; et à encourager la participation des enfants et des jeunes aux efforts de paix.

136. Je me félicite que le Conseil de sécurité, s'appuyant sur la résolution 1261 (1999) de caractère assez général, ait adopté cette année la résolution 1314 (2000) sur les enfants touchés par les conflits armés, qui contient un certain nombre de dispositions concrètes ayant pour objet d'assurer la protection des enfants touchés par la guerre. J'ai en outre le plaisir d'annoncer que ces initiatives ont conduit les Gouver-

nements burundais, colombien, rwandais, sierra-léonais et soudanais à s'engager à protéger les enfants.

137. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) conjugue des stratégies d'action humanitaire et de développement pour assurer enseignement, soins de santé, secours et services sociaux à quelque 3,7 millions de réfugiés dans les cinq secteurs où il opère : Jordanie, Liban, Rive occidentale, bande de Gaza et République arabe syrienne. En mai 2000, l'Office a célébré ses 50 ans d'activité sur le terrain. L'oeuvre qu'il mène, grâce pour l'essentiel au dévouement de plus de 20 000 agents locaux, a continué de donner des résultats remarquables, dans des circonstances souvent difficiles, situations d'urgence et de conflit comprises. Il n'en reste pas moins que les graves difficultés budgétaires auxquelles il se heurte ont inévitablement des effets préjudiciables quant au volume et à la qualité des services dont il assure la prestation. L'UNRWA ne pourra relever les défis auxquels il devra indubitablement faire face dans les années à venir que dans la mesure où il saura pouvoir compter sur les contributions volontaires dont il est tributaire et où le montant de celles-ci sera augmenté.

138. En considération de la contribution unique qu'il apporte à la santé en matière de reproduction et à la prévention de la violence sexuelle dans les situations d'urgence, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est devenu membre à part entière du Comité permanent interorganisations en avril 2000. Après avoir procédé à une évaluation de l'ampleur qu'avait prise le problème de la violence sexuelle envers les femmes kosovares, le FNUAP a ouvert un bureau au Kosovo afin d'y rétablir la prestation de soins de santé en matière de reproduction, de conseiller les femmes et leur famille et de leur assurer les services voulus. Les principes directeurs énoncés dans le Manuel opérationnel interinstitutions pour la santé en matière de reproduction dans les situations où se pose le problème des réfugiés ont été actualisés et une formation s'y rapportant a été dispensée au personnel du FNUAP, d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'organismes nationaux afin de sensibiliser les intéressés aux besoins des réfugiés sur le plan de la santé en matière de reproduction. Le FNUAP a également pris part aux discussions sur la prévention du VIH dans le cadre des missions de maintien de la paix menées avec le Département de maintien de la paix. À sa session annuelle, en

juin 2000, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a décidé que des sommes à concurrence de 1 million de dollars pourraient être prélevées sur les fonds spéciaux du FNUAP pour les programmes interrégionaux afin d'amorcer la collecte de fonds extrabudgétaires destinés à faire face à ce problème.

139. L'un des objectifs que vise à atteindre le cadre de planification générale du PNUD est de réduire le nombre et l'incidence des situations d'urgence et catastrophes complexes – naturelles, environnementales et technologiques – ainsi que d'accélérer le passage à un développement humain durable. La prévention des catastrophes et la reprise après sinistre visent principalement à réduire durablement les risques de catastrophe et protéger les acquis du développement, réduire les pertes en vies humaines et en moyens de subsistance, et veiller à ce que la reprise après sinistre serve à étayer le développement humain durable. Afin d'atteindre ces objectifs, le PNUD opère dans le cadre de son système de représentants résidents dans les pays, de bureaux régionaux et de programmes spécialisés tels que la Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement, le coparrainage du Fonds pour l'environnement mondial et le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse. Le Programme de prévention des catastrophes, qu'exécute sa Division des interventions d'urgence, s'emploie à faire en sorte que la prévention des catastrophes soit intégrée dans les stratégies de développement. L'un des principaux objectifs de la Division est de renforcer, à tous les niveaux, les moyens dont les organisations disposent pour gérer les catastrophes et de promouvoir et mettre au point des stratégies de prévention.

140. L'UNICEF a continué de promouvoir la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et d'en préconiser la ratification universelle. Au 21 août dernier, la Convention avait été signée par 133 pays et ratifiée par 101. Le PNUD, agissant en étroite collaboration avec le Service de l'action antimines du Département des opérations de maintien de la paix, est chargé d'aider à mettre en place des capacités nationales et locales et à faire face aux conséquences socioéconomiques des mines terrestres. Dans le cadre de 12 programmes en cours et de 5 initiatives nouvelles, l'Équipe d'action antimines, élément consultatif de la Division des interventions d'urgence, est chargée d'élaborer les politiques et de définir les

grandes orientations des programmes d'action antimines du PNUD et d'y apporter un appui opérationnel.

141. Les activités de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement tendant souvent à se chevaucher dans les situations d'après conflit, le PNUD a adopté une démarche englobante face aux crises et à leurs séquelles. Les stratégies d'action humanitaire et de développement, qui visent à prévenir les crises, à en atténuer les conséquences et à promouvoir un relèvement durable, ne peuvent être efficaces que si elles sont mises en oeuvre de manière concertée. Afin que cet objectif puisse être atteint, le renforcement des capacités, la remise en état des infrastructures, le maintien de la primauté du droit et les programmes de réintégration visant à aider aussi bien les personnes déplacées que les communautés locales font maintenant partie intégrante des activités que le PNUD mène dans les situations d'après conflit.

142. Dans tous les pays, le PNUD tire parti du système de coordonnateurs résidents pour mettre l'accent sur la planification conjointe, la nécessité d'axer les évaluations des besoins et des capacités sur la demande locale plutôt que sur l'offre des organisations, l'importance d'une division du travail définie en collaboration entre les organisations et la nécessité de mettre en place des systèmes de financement plus souples pour les activités de transition. Le maximum est fait pour que les autorités nationales puissent jouer un rôle central dans la gestion des activités et que tous les intervenants internationaux agissent dans une optique commune, ouverte et participative.

143. Depuis la fin de 1996, le programme « pétrole contre vivres » mis en place par le Conseil de sécurité et administré par le Bureau chargé du Programme Iraq donne à l'Iraq la possibilité de vendre son pétrole et d'utiliser les deux tiers du produit de la vente pour acheter, avec l'approbation du Comité des sanctions, des fournitures humanitaires et, dernièrement, des pièces de rechange et du matériel pour les équipements endommagés, notamment dans l'industrie pétrolière. Les 30 % du produit de la vente sont consacrés par la Commission d'indemnisation des Nations Unies à Genève à la réparation des dommages de guerre. La limitation très stricte du montant que peuvent représenter les ventes de pétrole pendant chaque période de 180 jours a été assouplie en 1998, puis supprimée complètement en 1999. À la fin de juillet 2000, l'Iraq avait vendu pour 32 milliards de dollars de pétrole et reçu des fournitures représentant 8 milliards de dollars; en

outre, il doit recevoir incessamment des fournitures se chiffrant à 5 milliards de dollars dont l'expédition a été approuvée. Le peuple iraquien n'en continue pas moins à subir les conséquences des sanctions.

Protéger les réfugiés et leur venir en aide

144. Bien que le nombre des réfugiés et autres personnes dont s'occupe le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) n'ait pas augmenté de façon considérable entre le début et la fin de 1999 (21,5 millions contre 22,3 millions), l'année a été très lourde pour le Haut Commissariat. Les conflits au Kosovo, au Timor oriental et en Tchétchénie (Fédération de Russie) ont dominé l'actualité et absorbé une large part des ressources du HCR, mais bien d'autres crises humanitaires ont éclaté dans le monde, notamment en Afrique, auxquelles les médias se sont moins intéressés. Les situations très diverses auxquelles il a fallu faire face ont contraint non seulement le Haut Commissariat, mais aussi les autres organismes à vocation humanitaire, à faire des choix et à prendre des décisions difficiles.

145. Au Kosovo, la situation d'urgence survenue à la fin mars 1999, qui a conduit à l'exode de plus de 800 000 personnes, a été suivie, 10 semaines plus tard, par l'un des reflux de population les plus spectaculaires de l'histoire contemporaine, contraignant les organismes à vocation humanitaire à passer d'une opération d'urgence de grande ampleur à la mise en train d'activités visant à faciliter le retour et la réintégration. La violence ethnique qui a continué de sévir au Kosovo, émanant pour l'essentiel d'Albanais de souche aux prises avec les minorités serbe et rom, a empêché la communauté internationale d'atteindre l'un de ses objectifs déclarés : préserver une société multiethnique au Kosovo. Sur ce fond d'animosité, le HCR s'efforce d'assurer le passage en bon ordre à la reconstruction à long terme, et a transmis la responsabilité de l'action humanitaire dans le cadre de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) aux volets administration civile et reconstruction économique de la Mission. Ailleurs dans la région, il a été encourageant de constater au cours du premier semestre 2000 que les membres de communautés minoritaires commençaient à rentrer en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

146. Le conflit meurtrier du Timor oriental a provoqué le déplacement de plus de 75 % des habitants, dont bon nombre sont partis pour le Timor occidental. Après que la force multinationale placée sous la direction de l'Australie a été déployée en octobre, des milliers de réfugiés ont commencé de rentrer chez eux. Le HCR et ses partenaires ont apporté protection et assistance à quelque 160 000 réfugiés, moyennant entre autres choses un vaste programme de reconstruction de logements au Timor oriental. Du fait des actes d'intimidation auxquels les réfugiés continuent d'être en butte dans les camps du Timor occidental, il a fallu que les activités d'assistance humanitaire se poursuivent dans la région.

147. La situation en Tchétchénie s'est gravement détériorée au cours du deuxième semestre 1999 et a contraint plus de 200 000 personnes à partir pour les républiques voisines, plusieurs milliers d'autres pour la Géorgie et d'autres encore jusqu'au Kazakhstan. Travaillant en étroite coordination avec ses partenaires du système des Nations Unies, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et un certain nombre d'ONG, le HCR a continué d'aider ces personnes déplacées et réfugiés en dépit des difficultés considérables qui entravent ses opérations. Une aide limitée est également apportée à ceux qui rentrent d'eux-mêmes en Tchétchénie.

148. L'intensification du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie qui a marqué les premiers mois de 2000 a contraint près de 100 000 réfugiés à quitter l'Érythrée pour le Soudan, des centaines de milliers d'autres personnes étant déplacées. Depuis que les hostilités ont débuté, il y a plus de deux ans de cela, plus d'un million de personnes ont abandonné leurs foyers dans les deux pays. Le cessez-le-feu institué sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine en juin 2000 avait donné à espérer qu'une paix durable pourrait s'instaurer et les secours nécessaires être apportés aux victimes. Le HCR a lancé en juillet 2000 un appel visant à répondre aux besoins de ceux qui regagnaient leurs foyers. Il était prévu également de reprendre les opérations de rapatriement d'autres réfugiés érythréens qui résidaient au Soudan depuis de nombreuses années. Le programme a été suspendu en raison de la reprise du conflit.

149. Bien d'autres déplacements de réfugiés ont été négligés par les médias, l'action de la communauté internationale, en particulier à l'appui de la paix, se révélant tardive, timide et parcellaire. Dans la région

des Grands Lacs, les combats qui se sont poursuivis entre les forces gouvernementales et les rebelles en République démocratique du Congo, ce en dépit de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka conclu en juillet 1999, ont contraint plus de 136 000 personnes à partir pour les pays limitrophes, des milliers de nouveaux venus arrivant en Zambie et en République-Unie de Tanzanie. L'activité des rebelles s'étant intensifiée au Burundi, un nouvel afflux s'est produit en République-Unie de Tanzanie, où se trouvent maintenant près de 500 000 réfugiés burundais. Bien que la situation se soit légèrement améliorée en République du Congo, 49 000 Congolais se sont ajoutés à ceux qui avaient déjà quitté le pays pour la République démocratique du Congo voisine. Le Gabon aussi a dû faire face à l'arrivée soudaine de plus de 12 000 réfugiés venus de la République du Congo. La liste de ces situations et de toutes les autres dans lesquelles se pose le problème des réfugiés, dans bien des cas de longue date, est d'une longueur affligeante. En Afrique de l'Ouest, plus de 15 000 Sierra-Léonais et 8 000 Libériens sont partis pour la Guinée en 1999, portant le nombre total de réfugiés dans le pays à nettement plus de 460 000. Cet afflux a suscité une demande d'assistance humanitaire de grande ampleur, les rapatriements librement consentis étant improbables en dépit de l'Accord de paix de Lomé de mai 1999.

150. Le durcissement du conflit armé dont Sri Lanka se ressent depuis mars 2000 a eu pour effet de porter à 170 000 le nombre des personnes déplacées dans la péninsule de Jaffna, le sort des civils dans l'incapacité de quitter les zones de conflit comptant parmi les causes de préoccupation. En collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, le HCR et ses partenaires continuent de répondre aux besoins de secours d'urgence.

151. La sécheresse la plus grave enregistrée depuis 30 ans s'est abattue sur le sud-ouest de l'Afghanistan et les régions limitrophes du Pakistan et de la République islamique d'Iran, compliquant encore l'acheminement de l'assistance nécessaire aux réfugiés, dont bon nombre attendent depuis des années l'occasion de rentrer chez eux. Sur une note plus encourageante, un programme pour le rapatriement librement consenti des réfugiés afghans a été conjointement mis en train avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran, qui a permis d'assurer le retour de quelque 29 000 personnes depuis avril 2000. Les activités entreprises à ce titre ont maintenant été suspendues, en

raison, pour une large part, de difficultés liées à la sécheresse.

152. Les défis qu'il faudra relever au cours de l'année à venir demeurent redoutables. Le sort des personnes déplacées pose l'un des problèmes les plus graves restant à résoudre. La tendance croissante à refuser pendant de longues périodes aux organismes à vocation humanitaire la possibilité d'accéder aux zones de conflit, exacerbant ainsi les souffrances des victimes civiles, constitue un sujet de préoccupation particulière à cet égard. La sécurité pose d'autres problèmes majeurs encore, dont les suivants : protection des réfugiés et des opérations visant à leur porter secours; sécurité des zones peuplées de réfugiés; sécurité des États déstabilisés par des mouvements massifs de population; conditions de vie et de travail du personnel des organismes à vocation humanitaire. Le HCR a proposé un certain nombre de solutions d'ensemble, y compris une stratégie visant à améliorer la sécurité dans les camps et zones d'installation de réfugiés. L'accent est mis de plus en plus sur la prévention. À cette fin, le HCR s'emploie actuellement à établir des arrangements prévisionnels avec un certain nombre de gouvernements en vue du déploiement de spécialistes de la sécurité qui

feraient partie des équipes d'intervention d'urgence auxquelles le HCR s'en remet au début d'une crise. Le Département des opérations de maintien de la paix a en outre fait savoir qu'il serait prêt, dans la limite des ressources dont il dispose, à évaluer les situations d'insécurité qui font peser une menace sur la paix et la sécurité régionales, et à recommander les dispositions à prendre pour y faire face.

153. Une autre entreprise d'importance concernant la protection internationale des réfugiés réside dans la réaffirmation de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés en tant que fondement universel de la protection des réfugiés. Le cinquantième anniversaire de la Convention sera célébré l'an prochain, après celui du HCR, en décembre 2000. Afin de renforcer les politiques de protection des réfugiés, le HCR mettra prochainement en train des consultations mondiales avec des représentants de haut rang des gouvernements et des spécialistes de la protection des réfugiés. L'un des principaux objectifs visés consistera à préciser les dispositions relatives à la protection des réfugiés dans les situations que la Convention ne prévoit pas explicitement.

Chapitre III

Coopération pour le développement

Développement et mondialisation

154. La mondialisation entraîne des changements complexes et profonds, mais, pour les Nations Unies, l'objectif le plus important s'agissant du développement doit demeurer l'élimination de la pauvreté dans le monde. Le moyen le plus efficace, à cette fin, est la promotion d'une croissance durable et équitable qui, à son tour, suppose des marchés ouverts et des institutions stables offrant aux marchés le cadre légal et réglementaire nécessaire à leur expansion. Des apports financiers adéquats sont également d'importance critique; pour les pays les plus pauvres, qui ont du mal à attirer des capitaux privés, cela signifie qu'ils continuent à dépendre de l'aide publique au développement. Des politiques efficaces de développement social, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, qui sont déjà en soi d'importants objectifs des Nations Unies, favorisent également la croissance.

155. Au moment où commence le nouveau millénaire, le débat sur les avantages et les inconvénients de la mondialisation s'est intensifié. Les controverses que suscite cette notion ont été illustrées par les violentes protestations qui ont accompagné la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle, à la fin de 1999, ainsi que par les manifestations ultérieures contre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à Washington. Toutefois, le trouble ne se manifeste pas seulement dans la rue. Les conséquences de la mondialisation suscitent, dans une grande partie du monde en développement, des préoccupations dont beaucoup ont été exprimées en février dernier, lors de la dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La Conférence a examiné plusieurs questions qui sont au cœur du débat sur la mondialisation et a demandé avec insistance que les avantages qui découlent de celle-ci soient mieux partagés tant au sein d'un même pays qu'entre les pays.

156. Durant l'année écoulée, j'ai beaucoup réfléchi à ce qu'impliquait la mondialisation pour les institutions et les politiques suivies. Lors d'une réunion des chefs de secrétariat des principaux organismes des Nations Unies, en avril dernier, deux grands problèmes ont été mis en relief : comment assurer la participation effec-

tive de tous les pays au système commercial mondial? Comment intégrer la poursuite de nos objectifs sociaux et environnementaux dans nos stratégies économiques et financières?

157. Depuis un an, ces problèmes critiques sont au cœur de la réflexion dans tout le système des Nations Unies. Ainsi, le Conseil économique et social s'est intéressé en priorité à la relation entre mondialisation et élimination de la pauvreté. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, qui s'est tenue en avril 2000, a porté avant tout sur le renforcement des dispositions financières et sur l'élimination de la pauvreté. La solution progressive des crises économiques et financières de la fin des années 90 a été l'occasion d'envisager des réformes, notamment celle des éléments constitutifs de l'architecture financière internationale. L'examen de ces questions se poursuit à l'échelle du système.

158. Lors de sa session de juillet, le Conseil économique et social a proclamé la nécessité d'intégrer de façon plus cohérente les politiques de développement et les politiques financières, commerciales et sociales, de même que celle d'une meilleure coordination entre le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Mais il demeure fort difficile de parvenir à une plus grande cohérence des décisions que prennent les différentes instances intergouvernementales.

159. Le débat du Conseil économique et social a eu lieu dans un climat de reprise mondiale, après la crise économique des deux années précédentes, et *l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde en 2000*, publiée par le Département des affaires économiques et sociales, laisse prévoir une croissance économique mondiale soutenue pendant quelques années encore. Cependant, le système financier mondial reste vulnérable, et un grand nombre des problèmes qui ont causé ou aggravé la crise de 1997 en Asie demeurent sans solution. Le moment n'est donc pas encore venu de se reposer sur ses lauriers : il faut poursuivre les réformes.

Financer le développement

160. La réunion de haut niveau sur le financement du développement, qui est prévue en 2001, offrira

l'occasion de proposer un ensemble de politiques susceptibles de favoriser la stabilité financière et de prévenir les crises. J'attache une grande importance aux travaux du Comité préparatoire qui sera la première consultation vraiment mondiale sur des questions qui concernent les organisations s'occupant, dans le monde, de finance, de commerce et de développement. Il est encourageant que le Comité préparatoire se soit mis d'accord sur les grandes lignes d'un ordre du jour où figurent la mobilisation des ressources intérieures et internationales pour le développement, le commerce, l'aide au développement et l'allègement de la dette.

Améliorer la qualité des statistiques

161. Il n'y a pas de bonne politique de développement sans données statistiques de qualité; or, à cet égard, les pays ont un potentiel fort variable, souvent insuffisant, ce qui complique beaucoup l'établissement d'indicateurs statistiques normalisés, et a amené le Conseil économique et social à demander aux organisations internationales de mieux coordonner la production et la diffusion des indicateurs statistiques. Le Conseil a également préconisé la mise en place de meilleurs services statistiques nationaux. La quinzième réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est tenue en mai 2000, a estimé que, pour relever les défis de la mondialisation, il fallait absolument améliorer la qualité de l'information mise à la disposition des équipes dirigeantes.

162. C'est ce qui a amené l'Organisation des Nations Unies à soutenir la création de capacités dans les administrations statistiques nationales, en particulier pour les recensements. Nous aidons aussi à renforcer le potentiel statistique de plusieurs sous-régions, notamment la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Collaborer avec d'autres acteurs

163. Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies a entretenu un dialogue suivi avec les différents acteurs du processus de développement, en particulier les organisations de la société civile et, de plus en plus, le secteur privé. Durant l'année écoulée, nous avons noué plusieurs partenariats avec le secteur privé. L'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, que soutient la Fondation Bill et Melinda Gates, et

l'accord conclu avec les grandes sociétés pharmaceutiques pour fournir aux pays en développement, à un prix réduit, des médicaments pour traiter le VIH/sida, en sont deux exemples importants. Le Pacte mondial, dont les partenaires se sont réunis pour la première fois en juillet dernier, est l'exemple le plus récent de l'essor de la coopération entre les Nations Unies, le secteur privé et la société civile.

Améliorer l'efficacité opérationnelle

164. Poursuivant le programme de réformes que j'ai lancé en 1997, le système des Nations Unies améliore régulièrement la cohérence et l'efficacité de ses opérations, en particulier au niveau des pays. Depuis mai 1999, 17 pays ont mis en application le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et 38 autres devraient le faire d'ici à la fin de l'année. À ce jour, 37 bilans communs de pays, qui font la synthèse des besoins de développement nationaux, ont été réalisés, 55 sont en préparation et 19 sont prévus.

Éliminer la pauvreté

165. Au cours des 10 dernières années, des progrès importants ont été faits dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi, des succès remarquables ont été obtenus en Asie. Il n'en reste pas moins que la moitié des habitants de la planète doivent se contenter de moins de 2 dollars par jour, 1,2 milliard d'entre eux ne disposant même pas d'un dollar par jour pour vivre. Le premier examen quinquennal de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social a proclamé la volonté de la communauté internationale de réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec un dollar par jour d'ici à 2015. Mais cet engagement doit encore être traduit en actions. L'objectif retenu pour 2015 doit occuper une place centrale dans notre action pour le développement et je demande à l'Assemblée du Millénaire de l'entériner et d'y consacrer les ressources nécessaires.

166. En juillet 2000, un rapport intitulé *Un monde meilleur pour tous : poursuite des objectifs internationaux en matière de développement* a été présenté au Groupe des huit pays les plus industrialisés lors de la réunion au sommet qu'ils ont tenue à Okinawa (Japon). Établi à la demande du G-8, ce rapport était le résultat d'une collaboration sans précédent entre l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mon-

diale et le FMI. Il retrace les progrès accomplis vers la réalisation de sept objectifs interdépendants en matière de développement international qui ont été recensés par les grandes conférences des Nations Unies tenues dans les années 90.

167. Ce rapport montre que, si certains pays et régions ont bien fait des progrès, d'autres continuent d'accumuler du retard. Dans ma lettre d'envoi de ce rapport au G-8, j'ai demandé aux pays membres du Groupe de s'engager à assurer la stabilité financière, de définir des politiques encourageant une croissance économique durable et favorable aux pauvres, de consacrer des investissements plus importants à la santé, à l'éducation et aux services sociaux, et préconisé une plus large ouverture au commerce, un meilleur accès aux marchés et une diffusion plus efficace de la technologie ainsi que des connaissances et de la capacité de les utiliser.

168. Un accès plus large aux ressources, allant de pair avec des politiques appropriées assurant que ces ressources seront déployées au mieux, est d'importance critique pour le développement. Avant tout, il faut que les pays en développement comme les pays industrialisés s'engagent de nouveau à traduire les objectifs consignés sur le papier en réalisations concrètes.

169. L'aide extérieure restera un important facteur de développement, en particulier dans les pays qui ne parviennent toujours pas à attirer des capitaux privés. J'ai demandé instamment aux membres du G-8 de réaffirmer leur volonté d'enrayer le déclin de l'aide et d'atteindre les objectifs arrêtés au niveau mondial, à savoir consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement, 0,15 % du PNB étant alloué aux pays les moins avancés. J'ai également demandé que des efforts plus résolus soient consacrés, par tous, à l'application concrète des engagements déjà souscrits en matière d'allègement de la dette.

170. L'élimination de la pauvreté est une tâche complexe et difficile. Pour préciser nos priorités, un groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement, présidé par le PNUD, a rédigé une proposition de stratégie de lutte contre la pauvreté, qui serait mise en oeuvre à l'échelle du système. On met actuellement au point les modalités d'application pratiques de cette stratégie aux équipes de pays.

Éducation

171. Comme je l'ai souligné dans mon rapport à l'Assemblée du Millénaire, l'instruction des filles joue un rôle décisif dans la lutte contre la pauvreté. À ma demande, le Groupe des Nations Unies pour le développement a constitué une équipe spéciale, présidée par l'UNICEF, dans le but de préparer une initiative, qui s'étalerait sur une période de 10 ans, en faveur de l'instruction des filles. J'ai lancé cette initiative au Forum mondial pour l'éducation, tenu à Dakar en avril.

172. L'initiative, qui s'articule autour de cinq objectifs stratégiques, introduira une plus grande cohérence dans les efforts déployés au sein du système des Nations Unies en faveur de l'instruction des filles. Elle vise surtout à soutenir les gouvernements qui se sont engagés à venir à bout des disparités entre les sexes, souvent encore criantes dans le système scolaire.

Santé

173. Il est essentiel de protéger et d'améliorer la santé de tous, en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables, si l'on veut réaliser le développement social et économique. Les sociétés ne peuvent prospérer que si leurs membres sont en bonne santé. Les enfants ne peuvent apprendre, les adultes ne peuvent gagner leur vie s'ils sont malades. Nombreux sont les ménages qui s'enfoncent dans la misère quand le chef de famille tombe malade ou meurt prématurément. Ainsi, protéger et améliorer l'état de santé général de la population est bien un problème de développement. Il est d'ailleurs reconnu comme tel par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans son plan d'action pour la santé et la réduction de la pauvreté, qui organise la collaboration de l'OMS avec ses partenaires.

174. Plusieurs initiatives importantes sont en cours dans ce domaine, associant organismes des Nations Unies, secteur privé et société civile. Les campagnes « Faire reculer le paludisme » et « Halte à la tuberculose », le programme de réduction de la mortalité maternelle grâce à un meilleur accès à des soins obstétricaux d'urgence dans les pays en développement et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination en sont quelques exemples.

Les villes

175. Au cours des 20 prochaines années, la population urbaine doublera dans le monde, passant de 2,5 milliards à 5 milliards d'habitants, et cette augmentation

concernera presque exclusivement les pays en développement. La compréhension et la maîtrise de la dynamique de l'urbanisation et la capacité d'assurer une certaine sécurité d'occupation des logements sont des éléments d'importance critique dans une politique systématique de réduction de la pauvreté. Deux initiatives, la Campagne mondiale pour la bonne gestion des affaires urbaines et la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation des logements ont été lancées à cet effet par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). La Banque mondiale et Habitat sont en train de mettre en place une alliance mondiale des villes et leur programme de développement comprend le plan de lutte contre les taudis et les bidonvilles, qui est activement soutenu par le Président Nelson Mandela. Le but de ce plan est d'améliorer les conditions de vie de 100 millions d'habitants de taudis et de bidonvilles dans les pays en développement d'ici à 2020.

Une coopération plus efficace

176. Avec l'introduction, par la Banque mondiale et le FMI, des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté, le système des Nations Unies accroît l'aide qu'il donne aux gouvernements désireux de renforcer leur action contre la pauvreté. En tirant parti de la présence et de l'expérience des Nations Unies, et en utilisant des instruments tels que les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, nous pouvons aider les gouvernements à mieux tirer parti de l'aide au développement. L'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et le FMI ont décidé de suivre ensemble les progrès accomplis dans ce domaine dans 14 pays, nombre qui devrait être porté à 20 dans un avenir proche.

Développement durable

177. L'objectif primordial du développement durable est double : répondre aux besoins économiques des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire également leurs besoins, et protéger l'environnement dans le même temps. Nous sommes malheureusement loin d'avoir atteint ces objectifs.

178. Le développement durable pose des problèmes complexes et multiformes. Luttant pour sortir de crises financières, rétablir la croissance et augmenter les revenus, les pays ont fait passer les problèmes écologiques au second plan. Nos efforts se heurtent à la dégra-

ation croissante de l'environnement, à la pollution, au retard pris par les mesures visant à enrayer l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, à l'épuisement des ressources et aux menaces à la diversité biologique qui sont exacerbées dans les pays développés, par des niveaux de consommation insoutenables et, dans les pays en développement, par les contraintes pesant sur l'environnement du fait de la pauvreté.

179. Ces difficultés sont aggravées par les contraintes que l'accroissement continu de la population impose aux ressources physiques de la planète. Selon le scénario à fécondité moyenne décrit dans le rapport intitulé *Long-Range World Population Projection*, qui a été publié en décembre 1999 par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la population mondiale devrait passer de 6 milliards d'habitants en 1999 à 9,7 milliards en 2150, avant de se stabiliser légèrement au-dessus de 10 milliards. Entre 2000 et 2030, l'accroissement de la population mondiale sera, pour l'essentiel, absorbé par les zones urbaines des régions les moins avancées.

180. Dans le cadre du système des Nations Unies, la Commission du développement durable est la principale instance intergouvernementale de haut niveau qui s'occupe de promouvoir des propositions intégrées et intersectorielles pour réaliser le développement durable. Comme on l'a vu lors de ses récents débats d'orientation avec les intéressés, elle joue, depuis sa création, un rôle de premier plan pour ce qui est de promouvoir la concertation et de suivre les progrès réalisés dans le domaine du développement durable.

181. Parmi les activités de programme entreprises sous les auspices de la Commission, les travaux du Forum intergouvernemental sur les forêts présentent un intérêt particulier. Le Forum, qui a achevé avec succès sa quatrième session en février 2000, examine les questions relatives aux forêts dans la perspective d'une gestion durable, s'intéressant non seulement aux causes profondes de la déforestation, mais également à la commercialisation des produits forestiers et à l'utilisation d'instruments économiques en vue de protéger les forêts. Pour l'avenir, le Forum a proposé de mettre en place de nouveaux mécanismes internationaux, y compris un forum des Nations Unies sur les forêts, afin de promouvoir l'application de mesures internationalement acceptées sur les forêts et de mettre en place un cadre global qui soit cohérent, transparent

et à caractère participatif en vue d'une gestion forestière rationnelle.

182. À sa huitième session, tenue en avril et mai 2000, la Commission du développement durable a examiné toute une série de questions relatives à l'agriculture, ainsi qu'à la planification et à la gestion intégrées des ressources foncières. Dans le cadre de réunions de haut niveau, les ministres de l'agriculture, de l'environnement, du commerce, de l'économie et de la coopération pour le développement ont eu des échanges francs et approfondis sur les questions relatives aux ressources foncières, à l'agriculture durable, au commerce, à la croissance économique et à la mondialisation. Ces échanges multipartites ont également permis aux organisations représentatives de la société civile et aux sociétés privées de faire connaître aux responsables gouvernementaux leurs points de vue concernant à la fois les problèmes et les solutions possibles.

183. La Commission a également abordé la question de l'examen décennal de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992. Soulignant qu'il fallait entreprendre les préparatifs rapidement et efficacement, elle a recommandé que l'Assemblée générale envisage de convoquer une conférence d'examen de haut niveau en 2002, de préférence dans un pays en développement. L'examen décennal constitue une occasion importante d'évaluer à nouveau dans quelle mesure les objectifs ambitieux fixés lors de la Conférence ont ou n'ont pas été atteints. Il est impératif que la communauté internationale tire parti de cet événement pour relancer les partenariats mondiaux indispensables à la réalisation des objectifs du développement durable.

184. Le premier Forum ministériel mondial pour l'environnement s'est tenu en Suède, en mai 2000, lors de la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La Déclaration ministérielle de Malmö qui en est issue a énoncé les principaux problèmes écologiques qui se posent en ce début de XXI^e siècle, ainsi que le rôle et les responsabilités que devront assumer le secteur privé et la société civile pour y faire face dans un contexte de mondialisation croissante.

185. En ce qui concerne les accords multilatéraux sur l'environnement, une étape importante a été franchie lorsque les négociations relatives au Protocole de Car-

tagena sur la sécurité biologique ont abouti. Ce Protocole à la Convention sur la diversité biologique a été adopté par plus de 130 pays à Montréal en janvier 2000. Il s'agit du premier traité mondial qui réaffirme, incorpore et rend opérationnel le principe de précaution énoncé dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Il décrit les procédures à suivre pour traiter les problèmes découlant du mouvement, du transit, de la manutention et de l'utilisation transfrontières d'organismes génétiquement modifiés qui pourraient avoir des effets néfastes sur la conservation et l'utilisation rationnelle de la diversité biologique ou présenter des risques pour la santé et l'environnement. Le Protocole, qui a été ouvert à la signature à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, tenue à Nairobi en mai 2000, a été signé par 68 gouvernements.

186. Des progrès ont également été enregistrés dans la mise au point d'un traité mondial visant à réduire et à éliminer l'utilisation de certains polluants organiques persistants. Le Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a été adopté en décembre 1999. Des mesures ont également été prises en ce qui concerne l'application du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et l'évaluation mondiale des eaux internationales. En ce qui concerne le premier point, le centre d'échanges d'informations, qui a été lancé lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux petits États insulaires en développement, tenue en septembre 1999, devrait faciliter l'accès aux informations sur la question. Par ailleurs, un plan d'action stratégique concernant les eaux usées municipales a été mis au point en étroite collaboration avec l'OMS, Habitat et le Conseil de coordination pour l'eau potable et l'assainissement.

187. Les efforts se poursuivent afin de faire mieux comprendre aux États Membres la corrélation et l'interdépendance des questions relatives à l'environnement, au commerce et au développement. Le PNUE et la CNUCED, par exemple, ont créé une équipe spéciale chargée d'accroître les capacités nationales en vue de formuler des politiques environnementales et commerciales qui se renforcent mutuellement.

188. Le PNUE, faisant fond sur ses relations de longue date avec le secteur privé, a joué un rôle de chef de file

dans la mise au point des éléments relatifs à l'environnement du Pacte mondial. Grâce à un don de la Fondation pour les Nations Unies, le PNUE a établi un partenariat avec la Coalition for Environmentally Responsible Economics, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, l'Association des experts comptables, l'Institut de Stockholm pour l'environnement et l'Imperial College de Londres afin de promouvoir les directives pour l'établissement de rapports sur la durabilité, élaborées dans le cadre du Projet de rapport mondial.

189. Au niveau régional, un certain nombre d'initiatives ont été appliquées avec succès. Par exemple, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a quatre domaines principaux d'activité, à savoir : la négociation et l'adoption d'instruments juridiques internationaux au niveau régional; la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »; la promotion d'une qualité de vie durable dans les établissements humains; et les études de performance environnementale.

190. Les instruments adoptés sont, notamment, le Protocole concernant la diminution de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (novembre 1999); la Convention de la Commission économique pour l'Europe sur les effets transfrontières des accidents industriels, qui est entrée en vigueur en avril 2000; et un Protocole relatif à l'eau et à la santé à la Convention de la Commission économique pour l'Europe sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

191. Les études de performance environnementale contribuent à appuyer des politiques efficaces de gestion de l'environnement dans les pays en transition. Au cours de l'année écoulée, des études initiales ont été entreprises en Arménie, au Kazakhstan et au Kirghizistan, une deuxième étude a été menée en Bulgarie, et des études de suivi ont été réalisées en Lettonie, Lituanie, République de Moldova et Slovaquie. Des études sont également prévues en Roumanie et en Ouzbékistan.

192. En Amérique latine, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec le PNUE, le PNUD, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, appuie les travaux du Forum des ministres de l'environnement,

qui a été établi afin de faciliter l'application des priorités régionales en matière d'environnement.

193. Une nouvelle Initiative conjointe du PNUD et de la Commission européenne concernant la pauvreté et l'environnement énonce une série de possibilités d'actions concrètes pour réduire la pauvreté tout en protégeant les ressources naturelles qui constituent les moyens d'existence des pauvres.

194. La réalisation du développement durable continuera d'exiger un ferme engagement, une plus grande concentration sur l'action à mener, une coopération plus efficace au sein du système des Nations Unies, et des solutions novatrices et pratiques sur le terrain.

Développement social et promotion de la femme

195. En juin 2000, l'Assemblée générale a tenu deux sessions extraordinaires, à Genève et à New York, qu'elle a consacrées à l'examen quinquennal du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, mars 1995) et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, septembre 1995) et au cours desquelles elle a réaffirmé sa détermination à placer l'être humain au centre des efforts de développement.

Examen quinquennal du Sommet de Copenhague pour le développement social

196. La session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue à Genève pour examiner la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social a démontré qu'il était possible de s'entendre sur des questions de développement délicates. L'Assemblée a approuvé une vaste gamme de mesures visant à réduire la pauvreté, à accélérer la création d'emplois et à promouvoir une participation plus large au processus décisionnel, et adopté un accord contenant des objectifs et stratégies spécifiques.

197. Parmi les résultats obtenus lors de la session extraordinaire, on mentionnera les décisions suivantes : lancement d'une campagne mondiale contre la pauvreté; mise en oeuvre d'accords en matière d'allègement de la dette; autonomisation des groupes les plus défavorisés par l'accès à des programmes de microcrédit; garantie d'accès aux services sociaux même pendant les périodes de crise financière; recherche de sources nouvelles et novatrices de financement du développe-

ment; promotion de la responsabilité sociale du secteur privé; lutte contre la corruption, les malversations, le blanchiment de l'argent et les transferts de fonds illégaux; lutte contre l'utilisation de havres fiscaux qui sapent les régimes fiscaux nationaux; promotion de la concertation entre les gouvernements, les syndicats et le patronat en vue du progrès social sur une base élargie; et promotion d'une stratégie internationale visant à accroître l'accès à l'emploi.

198. Afin de remédier plus efficacement aux problèmes de l'exclusion sociale et du dénuement, il est de la plus haute importance que les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies fassent l'objet d'un suivi au niveau des pays. Les politiques nationales doivent tirer parti de l'évolution du consensus international sur les meilleurs moyens de promouvoir le développement humain. Je souligne qu'il est important d'appuyer les États Membres dans le processus de suivi et j'attends avec intérêt de voir, par exemple, comment l'Équipe spéciale interinstitutions du Comité administratif de coordination (CAC) sur les services sociaux de base pour tous, qui est présidée par le FNUAP, relèvera ce défi dans ses nouvelles directives à l'intention des équipes de pays.

Examen quinquennal de la Conférence de Beijing

199. Lors de la session extraordinaire qu'elle a tenue à New York, et qui était intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », l'Assemblée générale a adopté par consensus le rapport d'examen de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il est encourageant de noter que le Programme d'action de Beijing a été renforcé par un meilleur centrage dans certains secteurs et l'intégration de nouvelles questions ou de questions qui ont pris plus d'importance au cours des cinq dernières années. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne la promotion des droits fondamentaux des femmes, la question de la violence à l'égard des femmes et celle de la traite des femmes et des filles. Toutes ces questions sont maintenant examinées dans une perspective plus globale. Le rapport demande que des modifications soient apportées aux législations en vigueur, afin d'éliminer toute disposition discriminatoire d'ici à 2005 et de combler le vide juridique qui laisse les femmes et les filles sans protection effective ni possibilité de recours contre la discrimination fondée sur le sexe. Les États Membres y sont éga-

lement engagés à signer et à ratifier le Protocole facultatif de 1999 à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'un des instruments les plus importants dans le domaine des droits des femmes.

200. Dans l'ensemble du système des Nations Unies, des efforts systématiques sont faits pour intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les travaux de fond de l'Organisation, notamment par le biais du Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes. Au niveau des pays, les équipes des Nations Unies, sous la direction des coordonnateurs résidents, continuent de travailler avec les partenaires nationaux, afin d'examiner les questions de parité entre les sexes, avec l'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Des initiatives ont été lancées dans plus de 100 pays, visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes, leur responsabilisation, leur participation aux activités d'instauration de la paix, ainsi que l'exercice de leurs droits fondamentaux, et à éliminer la violence fondée sur le sexe. Plus de la moitié des équipes de pays des Nations Unies dans le monde participent à l'exécution de programmes et de projets communs sur les sexospécificités. Une trentaine de pays ont indiqué qu'ils poursuivaient des activités de plaidoyer en faveur de l'égalité entre les sexes. Par ailleurs, 17 équipes de pays ont signalé qu'elles mettaient au point des initiatives analogues dans le cadre du système des Nations Unies lui-même.

Vieillesse et incapacités

201. L'un des problèmes de développement social les plus complexes auxquels un nombre croissant d'États sont confrontés est celui du vieillissement de la population. L'Année internationale des personnes âgées (1999) a contribué à faire mieux comprendre le phénomène du vieillissement et son thème, « Une société pour tous les âges », a été illustré par une vaste gamme d'activités centrées sur la situation des personnes âgées, les relations entre les générations et l'interaction entre le vieillissement et le développement. Au cours des séances plénières que l'Assemblée générale a consacrées au suivi de l'Année internationale pendant sa cinquante-quatrième session, de nombreux États Membres ont souligné que la célébration de l'Année offrait une occasion exceptionnelle d'évaluer l'impact de la révolution démographique dans différentes so-

ciétés et d'élaborer des stratégies adaptées aux nouveaux enjeux.

202. La promotion de l'égalité des chances pour les handicapés demeure prioritaire. Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes surtout intéressés non seulement à l'accessibilité physique, mais aussi à l'accès à l'emploi et à des moyens d'existence durables, ainsi qu'aux prestations et services sociaux. Un certain nombre d'activités ont été organisées pour examiner comment tirer parti des progrès techniques pour permettre aux personnes souffrant d'incapacités d'avoir plus facilement accès aux ressources, notamment à l'information.

Contrôle des drogues et prévention du crime

203. Le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, qui comprend le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le Centre de prévention de la criminalité internationale, a joué un rôle de premier plan dans les efforts déployés par l'Organisation afin de lutter contre l'extension de la culture et de la production de drogues illicites, le trafic et l'abus de drogues, la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains, la corruption et le blanchiment d'argent.

204. Le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime a participé à l'élaboration et à l'application de stratégies novatrices visant à réduire la culture et l'abus de drogues, y compris la mise au point de la première Convention contre la criminalité transnationale organisée, et au lancement d'initiatives visant à lutter contre le blanchiment d'argent, la corruption et la traite des êtres humains.

205. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues aide plusieurs pays andins à mettre en oeuvre des plans nationaux visant à réduire la production et le trafic de drogues et fournit notamment une assistance directe afin d'offrir aux exploitants pauvres des solutions économiquement viables pour remplacer les cultures illicites. Le Programme travaille de plus en plus souvent en partenariat avec la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux dans le cadre de ces projets. En Asie, le Programme a aidé à élaborer un plan d'action régional visant à réduire la production de drogues, et lancé diverses initiatives en Afghanistan, au Myanmar et en République démocratique populaire lao.

206. Au cours de l'année écoulée, le Centre de prévention de la criminalité internationale a notamment

appuyé le processus de négociation du projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles consacrés à la traite des êtres humains, aux travailleurs migrants et aux armes à feu. Ce document doit être soumis à l'Assemblée générale, pour adoption, au cours de sa session du millénaire et les chefs d'État sont invités à s'associer à l'ONU pour célébrer la première convention contre la criminalité transnationale organisée lors d'une cérémonie spéciale de signature, qui sera accueillie par le Gouvernement italien à Palerme, en décembre. Le Centre travaille également en étroite collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et d'autres organismes internationaux, afin d'améliorer les données et les connaissances sur la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et la corruption, et d'encourager la communauté internationale à prendre des mesures appropriées afin de remédier à ces problèmes. En mars 2000, l'ONU a lancé une initiative intitulée « United Nations Offshore Forum », qui s'efforce d'obtenir des engagements globaux en faveur de normes internationalement acceptées de lutte contre le blanchiment d'argent et de fournir une assistance technique, si nécessaire, afin d'aider les tribunaux à les appliquer.

VIH/sida

207. La pandémie de VIH/sida se traduit par une grave crise de développement. Dans les pays les plus gravement touchés, elle détruit le tissu économique et social, inversant la tendance à la baisse de la mortalité observée pendant des années et provoquant une augmentation marquée des taux de mortalité chez les jeunes adultes. Selon les estimations, il y avait dans le monde, à la fin de 1999, 34,3 millions d'adultes et d'enfants séropositifs ou malades du sida et l'épidémie aurait fait au total 18,8 millions de victimes. Selon le dernier *Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/sida*, publié par ONUSIDA en juin 2000, il y aurait eu 5,4 millions de nouveaux cas d'infection en 1999, et le nombre d'enfants rendus orphelins par le sida aurait atteint 13,2 millions.

208. L'Afrique subsaharienne est la région la plus gravement touchée avec 24,5 millions de personnes séropositives ou malades du sida. Dans cette région, le sida est devenu la principale cause de mortalité. Les taux d'infection par le VIH parmi les personnes de 15 à

49 ans ont déjà atteint ou dépassé 10 % dans 16 pays, tous situés en Afrique subsaharienne. En Europe de l'Est et en Asie du Sud et de l'Est, l'augmentation rapide du nombre de cas d'infection par le VIH ne laisse pas d'être préoccupante. Certains États insulaires des Caraïbes accusent des taux de contamination que l'on ne rencontre nulle part ailleurs en dehors de l'Afrique subsaharienne.

209. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a déployé des efforts importants pour aider les pays à relever ces énormes défis. Pour la première fois, en janvier 2000, le Conseil de sécurité a examiné l'impact de l'épidémie en Afrique. À la suite du débat au sein du Conseil, un groupe de référence a été établi par le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations afin d'examiner les liens entre, d'une part, les guerres et les troubles civils et, d'autre part, la propagation du VIH/sida.

210. En juin 1999, la communauté internationale a réagi en fixant un nouvel objectif de développement. L'Assemblée générale, lors de son examen quinquennal de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement, a préconisé que l'on s'emploie, d'ici à 2005, à réduire de 25 % les nouveaux cas d'infection parmi les personnes de 15 à 24 ans dans les pays les plus gravement touchés. Vingt-quatre de ces pays se trouvent en Afrique. J'engage le Sommet du Millénaire à adhérer à cet objectif et à faire également sien l'objectif visant à assurer à au moins 90 % des jeunes l'accès à l'information, à l'éducation et aux services nécessaires pour se protéger du VIH d'ici à 2005 et à au moins 95 % d'entre eux d'ici à 2010.

211. Des efforts ont été déployés à l'échelle du système pour aborder les aspects de l'épidémie de VIH/sida qui ont trait aux différences entre les sexes et aux drogues. Afin d'intégrer les sexospécificités dans les politiques concernant le VIH/sida et d'orienter les activités de recherche, de plaidoyer et d'intervention sexospécifiques aux niveaux national et local, des programmes pilotes ont été exécutés dans neuf pays en développement par un partenariat interorganisations comprenant UNIFEM, ONUSIDA et le FNUAP. Le PNUCID a renforcé ses activités de prévention du VIH/sida dans le cadre de ses programmes mondiaux de prévention de l'abus des drogues.

212. En collaboration avec le secrétariat d'ONUSIDA et d'autres partenaires, l'OMS élabore une stratégie mondiale pour que les systèmes de santé soient mieux

armés face au VIH/sida. Une équipe spéciale interorganisations des Nations Unies présidée par l'OMS a mis au point une stratégie visant à améliorer l'accès des victimes du sida aux traitements médicamenteux.

213. ONUSIDA et ses partenaires ont établi un dialogue suivi avec les sociétés pharmaceutiques. De ce fait, cinq d'entre elles ont accepté d'envisager une réduction du prix des médicaments antisida pour l'Afrique et d'autres régions pauvres. C'est une évolution que nous accueillons très favorablement, mais elle n'est pas suffisante. Il est urgent non seulement d'accroître l'approvisionnement en médicaments des régions touchées, mais également de renforcer dans les pays en développement la capacité des systèmes de santé, qui sont fragiles et surchargés. Afin de parvenir à cet objectif, l'OMS met au point une stratégie pour fournir tous les soins et tout l'appui dont les malades ont besoin.

214. Mais la guerre contre le sida est loin d'être gagnée. Un surcroît de ressources financières et d'aide au développement s'impose. ONUSIDA estime que pour lutter efficacement contre la pandémie ne serait-ce qu'en Afrique, il faudrait un minimum de 3 milliards de dollars des États-Unis par an. Mais l'argent n'est certainement pas le seul problème. Dans de nombreux pays, le fait que les responsables hésitent à parler franchement du VIH/sida se traduit par des décès et des souffrances inutiles.

Comblant le fossé numérique

215. Les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer, mieux que tout autre moyen, à promouvoir le développement économique et social et à atténuer la pauvreté. Pourtant, la grande majorité des habitants de la planète ne jouit pas des bienfaits économiques et sociaux apportés par cette révolution technologique, 5 % seulement de la population mondiale ayant accès à l'Internet. Comblant le « fossé numérique » qui sépare les riches des pauvres est un objectif de développement dont l'importance ne cesse de croître.

216. Le Conseil économique et social, dans la Déclaration ministérielle qu'il a adoptée à sa session de juillet, a instamment prié la communauté internationale d'engager une action concertée aux niveaux national, régional et international pour remédier à ce clivage et l'a invitée à mettre les ressources offertes par les tech-

nologies de l'information et de la communication au service d'un développement bien partagé. La Déclaration met l'accent sur la nécessité d'associer toutes les parties prenantes à cette tâche. Des ministres, des représentants de la société civile et un nombre sans précédent de dirigeants de grandes sociétés privées du secteur de l'information et de la communication ont participé à la session et ont examiné les moyens de combler le fossé numérique.

217. Les stratégies de développement devraient comprendre des programmes nationaux de promotion des technologies de l'information et de la communication. Si les communautés pauvres étaient reliées à l'Internet, leurs membres pourraient accéder à la télémédecine, au téléenseignement et à d'autres services sociaux essentiels. Toutefois, pour desservir ces communautés, il faudra consentir d'importants investissements au niveau des infrastructures, des moyens éducatifs et des capacités.

218. En outre, le matériel informatique ne servira pas à grand-chose sans les compétences nécessaires pour l'installer, l'entretenir et le réparer. Or, ces compétences font souvent défaut dans les pays en développement. C'est la raison pour laquelle j'ai annoncé, dans mon rapport du Millénaire, la création d'un programme des Nations Unies pour les technologies de l'information, « UNITEs », corps de bénévoles hautement qualifiés, qui apprendra aux communautés du monde en développement à utiliser les technologies de l'information. Un autre problème important est celui du contenu, puisque 80 % des sites utilisent l'anglais, langue parlée par moins de 30 % de la population mondiale.

219. L'engagement de combler le retard dans le domaine numérique concerne l'ensemble du système des Nations Unies. En 1999, le PNUD a adopté une stratégie globale d'appui aux partenaires nationaux, dont les principaux éléments sont les suivants : sensibilisation aux nouveaux moyens d'accès à la connaissance; promotion des technologies de l'information et de la communication et formulation de politiques dans ce domaine; renforcement de la connectivité afin de permettre un accès universel peu coûteux aux infrastructures de télécommunication; mise en valeur des ressources humaines au niveau national; promotion des contenus en langue nationale; et recherche de solutions novatrices aux problèmes technologiques.

220. Au niveau régional, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique a été adoptée en vue d'aider 15 pays d'Afrique subsaharienne à développer leurs liaisons Internet et à mettre en place les capacités nécessaires à leur fonctionnement. Le Programme d'information sur le développement pour l'Asie et le Pacifique a contribué à l'établissement de liaisons Internet dans plusieurs pays de la région, notamment au Bhoutan, en République démocratique populaire lao, au Timor oriental et à Tuvalu. Dans le cadre de son programme de constitution de réseaux pour le développement durable et grâce aux partenariats qu'il a établis avec le secteur privé, le PNUD a encouragé l'utilisation de logiciels tombés dans le domaine public ou d'accès libre, fournissant des informations relatives au développement durable dans de nombreuses langues.

221. Le Programme d'urbanisation durable, géré par Habitat, alloue des ressources à l'achat de matériel informatique et de logiciels dans le budget de chacun des ses projets pilotes d'urbanisation. Habitat a également mis au point un système de création de réseaux basé sur l'Internet, grâce auquel plus de 1 000 municipalités et 1 500 organisations communautaires d'Amérique latine sont reliées entre elles par voie électronique.

222. Dans le cadre de ses activités d'élaboration de politiques et de sensibilisation, la CNUCED a organisé séminaires et stages de formation en vue de promouvoir le commerce électronique en tant qu'outil de développement efficace. Le Service de référence de la CNUCED a créé une « étagère virtuelle », collection électronique de documents consacrés aux questions de commerce et de développement provenant de nombreuses sources du monde entier, et met actuellement en place une bibliothèque virtuelle regroupant tous ses documents et publications.

223. La CNUCED a poursuivi l'installation du Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA), qui fait appel à l'informatique pour moderniser et simplifier les procédures douanières, accroître les recettes publiques et améliorer la transparence des services douaniers. Ce système, utilisé par plus de 80 pays, est devenu de fait le système douanier standard au niveau international, et les pays en développement comme les pays en transition peuvent se le procurer pour une fraction du coût des systèmes comparables.

224. En 1999, les commissions régionales se sont attachées à promouvoir le développement des technologies de l'information et de la communication dans leurs régions respectives. La Commission économique pour l'Europe (CEE), en collaboration avec l'Association européenne de messagerie électronique, a organisé en juin 2000, à Genève, un colloque de deux jours sur la promotion du commerce électronique dans les pays en transition à l'ère de l'informatique. Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la CEE se propose de constituer une équipe de spécialistes de la création de sociétés Internet, afin de promouvoir la libre circulation de l'information et d'exploiter le potentiel commercial des nouvelles technologies. La Commission économique pour l'Europe et la CNUCED collaborent à un programme de promotion du commerce électronique dans les pays en transition.

225. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, quant à elle, analyse les tendances récentes du développement et de l'application des techniques informatiques ainsi que leur incidence sur le développement économique et social des pays de la région.

226. Le premier Forum africain du développement, organisé par la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba en octobre 1999, était intitulé « Le défi de la mondialisation et de l'ère de l'information pour l'Afrique ». Lors de cette conférence, les participants ont adopté un certain nombre de programmes dont NGOnet Africa (groupe d'action visant à associer la société civile à la promotion des technologies de l'information et de la communication au service du développement de l'Afrique), un réseau de télécentres, un programme qui vise à mobiliser les informaticiens africains de l'extérieur pour développer les technologies de l'information en Afrique, et l'Alliance pour le développement du commerce en Afrique, qui cherche à promouvoir le développement d'une infrastructure d'information et de communication en Afrique.

227. L'Organisation des Nations Unies peut aussi tirer parti des technologies de l'information pour ses activités de plaidoyer en faveur du développement. Le lancement du réseau NetAid en 1999 a été une expérience inédite de diffusion simultanée sur l'Internet. Le site Web NetAid a été consulté plus de 40 millions de fois, et a permis de rassembler des fonds pour financer un certain nombre de projets de lutte contre la pauvreté.

Les dons initialement recueillis pour l'Afrique et le Kosovo se sont chiffrés à 1,7 million de dollars.

Afrique

228. L'Afrique est toujours aux prises avec des problèmes d'une complexité et d'une ampleur inouïes dans les domaines de l'économie, de la santé et de la sécurité. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que les programmes et institutions des Nations Unies, en ont fait une priorité.

229. Les problèmes politiques, économiques et sociaux que connaît l'Afrique ont été exposés en détail dans mon rapport de 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. On a généralement reconnu qu'il était indispensable de donner suite aux recommandations du rapport si l'on voulait que les pays d'Afrique subsaharienne relèvent les défis auxquels ils devaient faire face et prennent conscience de leur extraordinaire potentiel. En décembre 1998, l'Assemblée générale a créé un groupe de travail spécial à composition non limitée pour suivre la mise en oeuvre de ces recommandations. En février 2000, le mandat du Groupe de travail a été modifié et recentré sur un certain nombre de domaines prioritaires, notamment l'élimination de la pauvreté, le financement du développement, l'allègement de la dette, la lutte contre le VIH/sida, l'aide aux réfugiés et aux déplacés et l'appui aux pays qui sortent d'un conflit.

230. Il ressort de l'examen du Groupe de travail que les principaux obstacles demeurent le manque de volonté politique, l'inefficacité de l'administration publique dans un certain nombre de pays, les conflits armés, la difficulté de mobiliser des ressources financières, le manque de compétences, les problèmes de santé publique – VIH/sida et paludisme en particulier, l'inadéquation des structures économiques de certains pays et un accès limité à la technologie.

231. Les activités de l'ONU en Afrique sont d'une ampleur et d'une diversité sans pareille : diplomatie préventive, maintien de la paix, assistance électorale, aide humanitaire et secours d'urgence, reconstruction après les conflits, conseils en matière d'environnement, appui aux activités de raccordement à l'Internet et aide au développement économique et social.

232. Au cours de l'année écoulée, le Programme alimentaire mondial (PAM) est venu en aide à 22 millions

de personnes en Afrique, dont 15,7 millions de réfugiés, personnes déplacées et victimes de catastrophes naturelles dans quelque 26 pays. En outre, 6,3 millions de personnes ont bénéficié des programmes d'aide au développement du PAM, qui a consacré 44 % de ses dépenses opérationnelles à l'Afrique subsaharienne. Le PAM a aussi alloué quelque 37,1 millions de dollars à la mise en valeur des ressources humaines grâce à ses programmes d'enseignement de base (développement du jeune enfant, enseignement primaire et alphabétisation), de nutrition, de santé et de formation. En collaboration avec la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le PAM vient en aide à 15 pays africains qui ont signé des plans d'action nationaux en vue d'améliorer les taux de fréquentation de l'école primaire.

233. Une des tâches les plus importantes auxquelles l'Afrique doit s'atteler est de protéger ses enfants et d'en prendre soin. Or, l'écart entre les moyens déployés et les besoins à satisfaire ne cesse de se creuser; en outre, les interventions requises sont de plus en plus diverses. Dans des pays dévastés par la guerre comme le Burundi, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et le Soudan par exemple, l'UNICEF a surtout mis l'accent sur la satisfaction des besoins des enfants dans le cadre de l'aide humanitaire. Dans les pays victimes de catastrophes naturelles, comme Madagascar et le Mozambique, l'UNICEF a été en mesure de conjuguer secours d'urgence et aide à plus long terme en contribuant à la réouverture des écoles, gage d'un retour à la normale pour des enfants dont la vie a été gravement perturbée.

234. Les programmes en faveur de la survie des enfants et de l'amélioration de la santé infantile et maternelle, axés sur la redynamisation des centres de santé, ont bénéficié d'un rang élevé de priorité. Des efforts continuent d'être déployés pour améliorer l'accès des enfants, en particulier des filles, à un enseignement de base de qualité.

235. L'initiative Faire reculer le paludisme, lancée par l'OMS en Afrique, vise à faire diminuer de moitié l'incidence du paludisme d'ici à 2010. En avril 2000, plus de 50 chefs d'État africains, des chefs d'État du Groupe des Huit, des représentants d'organismes de développement et des ministres de la santé de l'OCDE se sont réunis à Abuja pour examiner les moyens de combattre le paludisme en Afrique. L'événement avait été organisé conjointement par l'OMS, l'UNICEF, le

PNUD, la Banque mondiale et des groupes de développement, des institutions privées et des gouvernements. La campagne Bouter la polio hors d'Afrique, lancée par l'OMS avec l'appui des pays africains, vise à éradiquer la poliomyélite sur le continent d'ici à la fin de l'année en cours.

236. La partie consacrée au VIH/sida dans le présent rapport montre à quel point la pandémie constitue une grave menace, non seulement pour les Africains eux-mêmes, mais aussi pour les perspectives de développement du continent. Alors que la population de l'Afrique subsaharienne ne représente que 10 % de la population mondiale, on y dénombre plus de 80 % des décès imputables au sida dans le monde. Face à ce constat, la Commission économique pour l'Afrique a décidé de consacrer le Colloque sur le développement de l'Afrique en 2000 au thème suivant : « Sida : le plus grand défi auquel doivent faire face les dirigeants africains ». Le Colloque, qui se tiendra à Addis-Abeba en octobre 2000, est organisé en collaboration avec UNAIDS, la Banque mondiale, l'UNICEF et le PNUD.

237. Le Partenariat international contre le sida en Afrique, ambitieuse initiative regroupant plusieurs institutions, a pour mandat d'intensifier la lutte contre le sida et de mobiliser des ressources supplémentaires à cet effet. Les efforts portent actuellement sur six pays : le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie.

238. La prévention étant le meilleur moyen d'endiguer la pandémie, le FNUAP offre aux adolescents africains un meilleur accès aux services de santé en matière de reproduction axés sur les besoins des jeunes ainsi qu'aux informations et conseils dans ce domaine. Dans ses programmes de pays, notamment en Afrique de l'Est et en Afrique australe, l'UNICEF donne également un rang de priorité élevé à la lutte contre le VIH/sida.

239. Le PNUE fournit un appui aux gouvernements africains dans les domaines de la formulation de politiques et du renforcement des capacités en vue de leur participation à des négociations internationales. L'un des principaux objectifs de cette collaboration est de relancer la Conférence des ministres africains de l'environnement, en tant que principale instance politique africaine dans le domaine de l'environnement. Le PNUE a aussi accueilli des réunions de consultation, au niveau des experts et au niveau ministériel, pour favoriser la formulation d'une position africaine commune

sur des questions telles que la désertification, les changements climatiques, la sécurité biologique et la protection des forêts.

240. Le PNUE continue d'apporter un appui à la mise en valeur des ressources humaines, au renforcement des capacités de gestion et à la mise en place d'institutions pour aider les pays à faire face aux problèmes d'environnement considérables que connaît le continent et lancer des initiatives en vue de protéger ses terres, ses ressources en eau et ses ressources biologiques. Le PNUE travaille en collaboration avec Habitat, notamment dans le cadre du Programme de gestion de l'eau pour les villes africaines, qui vient d'être créé pour aider les grandes villes africaines à améliorer la distribution et la gestion de l'eau.

241. L'avenir de l'Afrique dépend du développement de son commerce. En 1999, la CNUCED a continué de coopérer avec l'OMC et le Centre du commerce international, en sa qualité de chef de file des efforts déployés pour promouvoir l'accès des pays africains aux marchés. La CNUCED a aussi renforcé son programme d'assistance technique et de services consultatifs aux pays africains en ce qui concerne la gestion de la dette et les négociations dans ce domaine. Dans ce contexte, elle apporte une aide à 18 pays africains dont la dette à long terme atteignait, à la fin de 1988, un total de 95 milliards de dollars.

Chapitre IV

Ordre juridique international et droits de l'homme

Promotion des droits de l'homme

242. Dans le domaine des droits de l'homme, l'année écoulée a été placée sous le signe de la consolidation, du progrès et des défis, tant au sein du système des Nations Unies qu'au niveau des États. Notre capacité de maintenir un code des droits de l'homme continue de se renforcer sur les plans international et national, et les stratégies mises au point par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en vue de promouvoir la coopération avec des organisations régionales et sous-régionales et avec les institutions financières internationales y sont pour beaucoup. Le Haut Commissariat a resserré ses liens avec le Département des opérations de maintien de la paix, ce qui a permis de renforcer l'efficacité des missions des Nations Unies en intégrant la promotion et la protection des droits de l'homme dans les initiatives de rétablissement, de maintien ou de consolidation de la paix. D'autres organismes ont également soutenu des programmes axés sur les droits de l'homme en 1999 et 2000. Le Fonds des Nations Unies pour la population a adopté une approche axée sur les droits en plaidant pour la protection des droits sexuels et des droits en matière de reproduction des femmes et des jeunes filles, et le Programme des Nations Unies pour le développement a consacré son *Rapport mondial sur le développement humain, 2000* aux droits de l'homme et au développement humain.

Éléments nouveaux

243. Le Conseil économique et social, à sa session de fond de 2000, a décidé, sur la recommandation de la Commission des droits de l'homme, de créer une instance permanente sur les questions autochtones en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social. L'instance permanente sera un organe consultatif du Conseil pour les questions intéressant les populations autochtones.

244. En avril 2000, la Commission des droits de l'homme a adopté deux résolutions novatrices, l'une concernant la bonne gestion des affaires publiques, l'autre les droits fonciers des femmes. Dans la première de ces résolutions, la Commission fait reposer la bonne gestion des affaires publiques sur la transparence, la responsabilité, l'obligation de rendre compte

de ses actes, la participation et la capacité de répondre aux besoins et aux aspirations de la population, et établit un lien entre la bonne gestion des affaires publiques et un environnement propice à la jouissance des droits de l'homme et à la promotion de la croissance et du développement humain durable. Dans la seconde résolution, la Commission affirme que la discrimination à laquelle les femmes se heurtent en droit pour acquérir et garder des terres, des biens et un logement, ainsi que pour obtenir le financement afférent constitue une violation du droit des femmes.

245. La Commission des droits de l'homme a décidé aussi de nommer deux nouveaux rapporteurs spéciaux et un expert indépendant, et prié le Secrétaire général de nommer un représentant spécial. Les rapporteurs spéciaux seront nommés pour une période de trois ans. Le premier axera ses efforts sur le droit à un logement convenable en tant qu'élément constitutif du droit à un niveau de vie suffisant, le deuxième sur le droit à l'alimentation. En fusionnant deux anciens mandats, la Commission a nommé un expert indépendant chargé d'examiner les effets des politiques d'ajustement structurel et de la dette extérieure sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels. La Commission a recommandé, en outre, la désignation d'un représentant spécial du Secrétaire général qui devrait présenter un rapport sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. Le Conseil économique et social a approuvé les nouveaux mandats, le 16 juin 2000.

246. En avril 2000, la Commission des droits de l'homme a tenu un débat spécial sur la pauvreté et la jouissance des droits de l'homme. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, des représentants des organismes des Nations Unies et des experts ont introduit le débat par des déclarations sur la pauvreté et les droits de l'homme. La Commission s'est prononcée pour une approche axée sur les droits de l'homme des questions liées à l'atténuation de la pauvreté et au développement.

247. À l'occasion de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a invité instamment l'Organisation mondiale du commerce à examiner les politiques et règles en matière de com-

merce et d'investissements internationaux pour s'assurer qu'elles étaient compatibles avec la promotion et la protection des droits de l'homme. Le Comité a reconnu les possibilités de création de richesses que recelait la libéralisation du commerce, tout en notant que la libéralisation du commerce, des investissements et des finances ne créait pas nécessairement un milieu propice à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Le Comité a déclaré que la libéralisation du commerce n'était pas une fin en soi et qu'elle devrait assurer le bien-être des personnes dans le contexte des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

248. -tEn octobre 1999, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Protocole facultatif, qui doit être ratifié par 10 États Membres, met en place un mécanisme qui permet à des particuliers ou groupes de particuliers de présenter au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des communications faisant état de violations des droits sanctionnés par la Convention. Au 21 août 2000, 43 États Membres avaient signé le Protocole facultatif et cinq l'avaient ratifié. En mai 2000, l'Assemblée générale a adopté également deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le premier de ces protocoles concerne l'implication d'enfants dans les conflits armés et interdit aux forces armées des États parties et aux autres groupes armés d'enrôler ou d'utiliser dans les hostilités des personnes âgées de moins de 18 ans. Le second protocole facultatif concerne la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants. Il traduit la préoccupation qu'inspirent à l'Assemblée générale la traite d'enfants, qui revêt des proportions considérables et croissantes, ainsi que la pratique persistante du tourisme sexuel.

Défis pour demain

249. Malgré des faits nouveaux encourageants observés pendant l'année écoulée dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, des violations flagrantes de ceux-ci sont commises encore trop fréquemment. La traite de femmes et d'enfants est un sujet de grave préoccupation. De même, les droits des migrants, des minorités et des peuples autochtones sont souvent violés, et le racisme et la xénophobie continuent de menacer la dignité, la

paix et la sécurité d'un grand nombre de personnes. En septembre 2001, la question de la discrimination sur la base de la race, de la couleur ou de l'origine ethnique sera examinée à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendra en Afrique du Sud.

250. En 2000, nous arrivons à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, processus qui joue un rôle déterminant dans la promotion et la protection des droits de l'homme partout dans le monde. Il est indispensable d'assurer les progrès enregistrés dans le domaine du respect des droits de l'homme et de la promotion du bien-être de l'homme pendant les cinq années écoulées et d'aller résolument de l'avant pendant le restant de la décennie.

La Cour pénale internationale

251. La Commission préparatoire de la Cour pénale internationale a tenu sa quatrième session en mars 2000 et sa cinquième session en juin 2000. La sixième session doit se tenir en novembre-décembre 2000.

252. En juin 2000, la Commission préparatoire a adopté, dans leur version définitive, les projets de deux instruments essentiels au bon fonctionnement de la Cour, à savoir le Règlement de procédure et de preuve et la définition des Éléments des crimes. Ces projets d'instruments ont fait l'objet de négociations approfondies pendant les cinq premières sessions de la Commission préparatoire en 1999 et 2000. Ils doivent à présent être adoptés par l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

253. Le Règlement de procédure et de preuve règle la composition et l'administration de la Cour, les questions de compétence et de recevabilité, la communication de pièces ou la divulgation de renseignements, le déroulement du procès, l'administration de la preuve et d'autres aspects importants du Statut de Rome. Il accorde une importance toute particulière à la protection des victimes et des témoins.

254. Les Éléments des crimes doivent aider la Cour à interpréter et appliquer les définitions que donnent les articles 6, 7 et 8 du Statut de Rome du crime de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Ils contiennent une description détaillée des actes qui constituent les crimes les plus odieux, et re-

présentent une contribution importante au droit pénal international.

255. À sa prochaine session, la Commission préparatoire poursuivra l'examen de la définition du crime d'agression et de la manière dont la Cour doit exercer sa compétence en ce qui concerne ce crime. La Commission préparatoire va également aborder l'examen de trois des points restants qui font partie de son mandat, à savoir le projet d'accord régissant les relations entre l'ONU et la Cour, un projet de règlement financier et de règles de gestion financière, et un projet d'accord sur les privilèges et immunités de la Cour.

256. Au 24 août 2000, 98 États avaient signé le Statut de Rome et 15 l'avaient ratifié. Ces chiffres sont encourageants, mais on est encore loin des 60 ratifications requises pour que le Statut entre en vigueur et pour que la Cour puisse fonctionner.

257. En adoptant le Statut de Rome, les États ont fait un pas décisif et montré qu'ils étaient résolus à prendre des mesures concrètes pour faire respecter les règles de droit international humanitaire élaborées au cours des 100 dernières années. Ils ont montré qu'ils étaient déterminés à mettre fin à l'impunité de ceux dont les agissements sont une offense à la conscience de l'humanité. Ils ont proclamé leur conviction que, dans tout ce qui concerne les hommes et les femmes de tous les pays, la primauté du droit finirait par s'imposer. Dans ce même esprit, j'encourage les États à établir dès que possible leur consentement à être tenus par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Les Tribunaux internationaux

258. En novembre 1999, le groupe d'experts indépendants que j'avais chargé, sur la demande de l'Assemblée générale, d'examiner la procédure et le fonctionnement des Tribunaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie a présenté son rapport. Le Groupe d'experts a conclu que la procédure et le fonctionnement étaient assez efficaces, tout en faisant quelque 46 recommandations visant à les améliorer. Toutefois, eu égard aux contraintes fondamentales qui sont celles des deux tribunaux, le Groupe d'experts a prévenu que la procédure continuerait d'être longue. En mars et avril 2000, les Tribunaux ont indiqué qu'ils avaient appliqué, ou qu'ils s'employaient à le faire, la plupart des recommandations du Groupe d'experts.

Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie

259. Plusieurs événements marquants ont eu lieu pendant l'année écoulée, notamment l'arrestation en avril 2000 de Momcilo Krajisnik, ancien Président de l'Assemblée des Serbes de Bosnie, qui est le responsable politique le plus important appréhendé à ce jour. Un autre événement marquant a été le procès du général Radoslav Krstic, qui s'est ouvert en mars 2000. Le général Krstic serait responsable du plus grave massacre de civils commis en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale, après la chute de Srebrenica.

260. On a noté une augmentation significative du nombre d'arrestations de suspects mis en accusation par le Tribunal; 10 personnes ont été appréhendées et transférées au quartier pénitentiaire du Tribunal pendant l'année écoulée. Au 1er août 2000, il y avait 37 détenus au quartier pénitentiaire. Trois autres accusés ont été mis en liberté provisoire en attendant le début de leur procès.

261. Dans 20 affaires, qui concernent au total 39 accusés, la procédure se trouve dans la phase préalable ou dans la phase du procès ou au stade de l'appel. Le Tribunal a statué sur quatre affaires concernant huit accusés. Sept d'entre eux ont été reconnus coupables et condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 6 à 45 ans, cette dernière peine étant la plus lourde peine d'emprisonnement prononcée à ce jour par le Tribunal. Celui-ci a par ailleurs déclaré un accusé non coupable des charges portées contre lui et ordonné qu'il soit mis en liberté.

262. La Chambre d'appel a statué sur deux affaires et rejeté les appels des accusés; dans une des affaires, elle a reconnu l'accusé coupable de neuf chefs d'accusation supplémentaires. Elle a modifié les peines prononcées par les Chambres de première instance dans les deux affaires. Des négociations sont en cours en vue du transfèrement des condamnés dans les États où ils purgeront leur peine. Le nombre d'États ayant conclu des accords en vue de l'exécution des peines prononcées par le Tribunal a été porté à sept, la France et l'Espagne ayant signé de tels accords respectivement en février et en mars 2000.

263. Après la fin des raids aériens de l'OTAN, le Procureur a entrepris de mener au Kosovo des enquêtes approfondies, sur une échelle et à un rythme inconnus jusque-là. Il a indiqué au Conseil de sécurité qu'avec l'appui de spécialistes des analyses scientifiques et techniques détachés par 14 États Membres, 2 108 ca-

davres avaient été exhumés au 1er novembre 1999 dans 159 des 529 charniers identifiés. Un deuxième programme d'exhumation a commencé en avril 2000 et devrait se poursuivre tout au long de l'année. Le Bureau du Procureur poursuit par ailleurs environ 24 autres enquêtes concernant des crimes commis en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie).

264. Le Tribunal a ouvert des bureaux d'information régionaux à Zagreb et Banja Luka, qui fournissent dans les langues vernaculaires des informations fiables et actualisées concernant le Tribunal afin de lutter contre la désinformation et mieux faire comprendre le rôle du Tribunal dans la région.

Tribunal pénal pour le Rwanda

265. Le Tribunal a poursuivi sa consolidation et son développement. Les Chambres de première instance ont statué sur trois affaires, la Chambre d'appel sur une affaire. À ce jour, le Tribunal a rendu sept jugements et établi la culpabilité de huit accusés. Ces condamnations, les premières prononcées par une juridiction internationale pour le crime de génocide, sont appelées à faire jurisprudence.

266. En décembre 1999, la Chambre de première instance I a rendu son jugement dans l'affaire *Le Procureur c. Georges Rutaganda*. Elle a reconnu l'accusé, un homme d'affaires qui se trouvait être Vice-Président national des milices Interahamwe, coupable de génocide et de crimes contre l'humanité et l'a condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité. En janvier et juin 2000, le Tribunal a reconnu deux autres accusés coupables de génocide, de crimes contre l'humanité et d'incitation au génocide. Le procès de juin a vu la première condamnation d'un non-Rwandais par le Tribunal.

267. Dans le cadre d'un autre procès, celui d'un ancien maire, qui était également poursuivi pour génocide et crimes contre l'humanité, les juges ont fait une descente sur les lieux et inspecté les sites de certains des massacres auxquels l'accusé aurait participé. C'était la première descente sur les lieux opérée au Rwanda par des juges dans l'exercice de leurs fonctions. Plusieurs autres procès devraient s'ouvrir pendant le second semestre de 2000.

268. En février 2000, la Chambre d'appel a connu pour la première fois d'un appel d'un jugement rendu par la Chambre de première instance; elle a rejeté l'appel

formé par un dirigeant local des milices Interahamwe qui avait plaidé coupable sur les charges retenues contre lui, et confirmé la peine de 15 ans d'emprisonnement prononcée par la Chambre de première instance I.

269. Au 1er août 2000, le quartier pénitentiaire du Tribunal à Arusha comptait 43 détenus. Pendant l'année écoulée, plusieurs individus contre lesquels le Tribunal avait émis des mandats d'arrêt ont été arrêtés. Cinq accusés ont été transférés à Arusha de Belgique, de France, de la République-Unie de Tanzanie et des États-Unis.

270. Le Tribunal réalise au Rwanda un grand programme d'information qui devrait mieux faire connaître ses activités au peuple rwandais et ainsi faciliter la réconciliation à long terme. Les relations du Tribunal avec le Gouvernement et le peuple rwandais se sont beaucoup améliorées, à mesure qu'était reconnue l'efficacité des efforts déployés pour traduire en justice les responsables de haut niveau accusés d'avoir planifié et perpétré le génocide de 1994.

Autres tribunaux

271. Le Bureau des affaires juridiques a joué un rôle de premier plan dans les discussions qui ont eu lieu entre l'Organisation et le Gouvernement cambodgien au sujet de la création et du fonctionnement d'un tribunal spécial chargé de juger les dirigeants des Khmers rouges. En particulier, il a conseillé le Gouvernement en ce qui concerne l'élaboration de la législation nationale requise à cet effet et conduit des négociations en vue de la conclusion d'un accord précisant les obligations des parties.

272. Le Bureau des affaires juridiques a été chargé de mettre en oeuvre la résolution 1315 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 14 août 2000, sur la création d'un tribunal spécial indépendant pour la Sierra Leone, dont la compétence comprendra notamment les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et autres violations graves du droit international humanitaire, ainsi que les crimes au regard des règles pertinentes du droit sierra-léonais commis sur le territoire de la Sierra Leone. Le tribunal spécial sera compétent *ratione personae* pour juger ceux qui portent la responsabilité la plus lourde de ces crimes. Le Bureau des affaires juridiques est en train d'élaborer les instruments juridiques en vue de la mise en oeuvre de la résolution, et des discussions ont lieu avec des représentants du Gouverne-

ment sierra-léonais à cet égard et avec les États Membres sur le financement du tribunal.

Promouvoir la primauté du droit

273. Le nouveau millénaire est l'occasion idéale de réaffirmer les objectifs fondamentaux de notre organisation et de recentrer son action autour de ces objectifs. Or, assurer la primauté du droit dans les affaires internationales est au nombre de nos priorités.

274. Les traités étant l'une des deux principales sources de droit international, j'ai décidé de lancer à l'occasion du Sommet du Millénaire, une campagne pour encourager les États Membres à signer les traités dont je suis le dépositaire, à les ratifier et à y adhérer. En mai 2000, j'ai écrit à tous les chefs d'État et de gouvernement pour les inviter à tirer parti du Sommet du Millénaire pour signer ou ratifier ces traités ou pour y adhérer, en les encourageant à prêter une attention particulière aux 25 traités multilatéraux de base, qui correspondent aux objectifs de la Charte des Nations Unies et aux idéaux de l'Organisation. Une brochure intitulée *Sommet du Millénaire - Traités multilatéraux : pour une participation universelle*, qui contient une copie de la lettre et la liste des traités faisant l'objet de cette campagne, a été publiée. J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'au 25 août 2000, 69 États avaient répondu à ma demande.

275. En août 2000, j'étais le dépositaire de 517 traités. Bon nombre d'entre eux exercent une influence profonde sur la vie des gens et leurs moyens de subsistance, puisqu'ils portent sur des questions aussi diverses que les droits de l'homme, les réfugiés et les apatrides, le droit pénal international, les produits de base, le commerce, les transports, le droit de la mer, le désarmement et l'environnement. Certains de ces traités sont ouverts à la signature, à la ratification et à l'adhésion depuis plusieurs années, mais la participation universelle n'est pas acquise.

276. Je rappelle aux États Membres que le troisième objectif proclamé dans le préambule de la Charte des Nations Unies est de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international. Une de nos tâches les plus importantes consiste à enraciner les normes contenues dans ces traités dans la pratique internationale et à promouvoir les valeurs qui les sous-tendent.

277. Il ne suffit pas que les États consentent à être liés par les traités. Si l'on veut que les peuples de toutes les nations puissent participer à l'ordre juridique mondial naissant et jouir de ses bienfaits, les États doivent aussi respecter et faire respecter les obligations consacrées dans les traités en question. Il est essentiel que le cadre juridique mondial mis en place par la communauté internationale tienne ses promesses. Sans un tel engagement de la part des États Membres, la primauté du droit dans les affaires internationales restera une abstraction.

278. Il reste beaucoup à faire; trop souvent, les particuliers comme les sociétés se voient dénier des droits et avantages prévus par le droit et les traités internationaux. Il arrive que les autorités nationales refusent de reconnaître et de respecter les obligations que l'État dont elles relèvent a souscrites au regard du droit international, alors même que celui-ci a adhéré aux traités correspondants de son plein gré. Mais, le plus souvent, ces autorités n'ont tout simplement pas les connaissances ni les ressources nécessaires pour assurer le plein respect des obligations souscrites en élaborant et en adoptant la législation voulue, en instituant les procédures et les dispositions administratives requises, en assurant la formation de ceux qui sont chargés de l'application de ces lois, procédures et dispositions et en les familiarisant avec les normes internationales qu'ils auront la responsabilité de faire appliquer. Afin d'aider les pays à honorer leurs obligations conventionnelles internationales, nous fournissons déjà aux gouvernements qui en font la demande une assistance pour l'élaboration de lois internes et l'organisation de programmes de formation sur des aspects particuliers du droit international à l'intention de ceux qui sont chargés de le faire appliquer, à savoir des membres de la police et du parquet, des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, des travailleurs sociaux et des fonctionnaires des services d'immigration.

279. Afin de créer les capacités nationales nécessaires à une application plus efficace des traités, j'ai demandé à chaque bureau, département, programme, fonds et organisme des Nations Unies de revoir ses activités et de réfléchir à ce qui pourrait être fait, dans le cadre des mandats existants et des ressources disponibles, pour promouvoir plus avant l'application du droit international et pour fournir une assistance technique aux gouvernements afin de les aider à honorer les engagements découlant des traités auxquels ils sont parties ou auxquels ils pourraient souhaiter devenir parties.

280. De façon plus générale, j'ai prié toutes les entités onusiennes, et pas seulement celles qui s'occupent spécifiquement de questions juridiques, de m'indiquer comment elles pourraient contribuer à faire mieux connaître le droit international, tant dans la population générale que chez ceux qui sont chargés de faire appliquer la loi, en particulier les praticiens du droit et les juges. Je voudrais également promouvoir l'enseignement du droit international dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur. À cette fin, le Conseiller juridique a écrit à tous les doyens des facultés de droit du monde entier, et s'est adjoint l'assistance d'une équipe d'éminents professeurs de droit, afin d'aider les universités à mettre au point des programmes de cours adaptés et à se doter du matériel pédagogique requis.

281. À mesure que le droit international se développe et influe sur des aspects toujours plus nombreux de la vie des particuliers et des sociétés, il exerce aussi une incidence croissante sur les lois de chaque pays. Cette réalité impose une responsabilité particulière aux juristes et à ceux qui les forment. On ne peut plus, si tant est qu'on l'ait jamais pu, considérer le droit international comme une « discipline facultative » à laquelle les juristes peuvent ou non être formés. Pour répondre aux impératifs de la primauté du droit, les juristes doivent bien connaître le droit international, être rompus à ses méthodes et, si les circonstances l'exigent, être capables de se documenter.

Chapitre V

Gérer le changement

Mieux communiquer

282. Si l'ONU veut bénéficier d'un vaste soutien à l'échelon mondial, il lui faut communiquer efficacement et en temps réel. En 2000, le Département de l'information a pris une série de mesures novatrices qui permettront de faire circuler une information à la fois plus complète et plus détaillée pour faire savoir qui nous sommes, ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons. Une de ces initiatives a été la campagne « Les Nations Unies travaillent pour tous », menée au niveau de l'ensemble du système pour expliquer comment l'ONU s'attaque aux principaux problèmes du XXI^e siècle, particulièrement pour ce qui touche le développement économique et social. Derrière ces initiatives se trouve la volonté d'adopter les nouvelles techniques de communication qui peuvent permettre d'avoir une action plus percutante et de travailler de manière plus productive.

283. La fréquentation du site Web de l'ONU continue de s'accroître à un rythme extraordinaire : le nombre de connexions dépasse maintenant 400 millions par an. De grosses améliorations ont été apportées depuis un an au contenu comme à la présentation du site, et plusieurs éléments nouveaux y ont été ajoutés dans les six langues officielles, notamment la retransmission sur le Web d'événements importants. On s'emploie actuellement à remanier l'apparence du site afin que l'ambiance visuelle et le « toucher » soient les mêmes pour ceux qui l'utilisent dans toutes les langues. En dépit d'une modeste augmentation des crédits affectés à l'aménagement du site, il a vraiment fallu se donner du mal pour tenir le site dans les six langues officielles, comme l'avait prescrit l'Assemblée générale.

284. Le Sommet et l'Assemblée du Millénaire offrent au Département une occasion particulièrement bonne d'intéresser le public à l'Organisation et à sa mission planétaire au moyen d'une campagne de promotion mondiale. Le Sommet a déjà bénéficié d'une présence dans les médias comme on n'en avait jamais vu grâce à la publication de mon rapport du Millénaire et à la série de téléconférences d'information qui l'ont fait connaître aux journalistes du monde entier. Le Département a aussi fait une large publicité à mon initiative concernant la signature de traités multilatéraux à l'occasion du Sommet. En mai, le Forum du Millénaire, qui ré-

unissait les organisations de la société civile, a été retransmis en direct à la télévision des Nations Unies, par visioconférence et sur le Web.

285. Le nombre des opérations de maintien de la paix continuant d'augmenter en même temps que leur ampleur, le besoin d'informer le public et de communiquer avec les populations locales s'est accru en conséquence. L'information a tenu une place déterminante au Kosovo et au Timor oriental, et pour ce qui est des nouvelles missions – par exemple, en Éthiopie et en Érythrée, dans la République démocratique du Congo ou en Sierra Leone – le Département joue un rôle actif dès le départ. Grâce à la création d'équipes d'information prêtes à être déployées rapidement dans les nouvelles missions pour la paix, le Département sera encore mieux à même de réaliser ses objectifs sur le terrain.

286. Les initiatives visant à former des partenariats avec les autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le monde de l'enseignement et celui des affaires continuent de se multiplier sous forme de coparrainage de conférences, de réunions d'information, d'expositions et d'événements comme le Forum mondial sur la télévision et la Journée mondiale de lutte contre le sida. Les rapports du Département avec les 1 600 ONG avec lesquelles il travaille ont été renforcés de façon spectaculaire grâce à la visioconférence et aux retransmissions en direct sur le Web.

287. Le programme à l'intention des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle des pays en développement, qui est dans sa vingtième année, ainsi que le programme à l'intention des journalistes palestiniens, continuent de dispenser une formation tout en faisant mieux connaître les activités de l'Organisation dans le monde en développement. D'autres programmes à l'intention des médias locaux ont permis à 12 rédacteurs en chef de la presse écrite et audiovisuelle de différents pays en développement de se rendre à Genève, en décembre 1999, pour assister à des réunions d'information accélérée sur les droits de l'homme, et à 15 de leurs confrères africains de venir passer une semaine au Siège, en juin 2000, pour apprendre à mieux connaître le rôle que l'ONU joue en Afrique et les activités qu'elle y mène. Un autre projet novateur permet

de toucher directement par courrier électronique des journalistes du monde entier afin de les alerter quasi instantanément lorsqu'il se produit un événement concernant le système des Nations Unies.

288. Le fait que les nouvelles sont maintenant diffusées 24 heures sur 24 a suscité plusieurs nouvelles initiatives visant à intensifier la couverture médiatique des activités de l'Organisation. Les médias des différentes régions ont maintenant accès en temps réel à l'information et aux autres éléments affichés sur la page Centre de nouvelles du site Web de l'ONU. Créé il y a près d'un an, ce centre présente des nouvelles de l'Organisation qui sont actualisées tout au long de la journée. À terme, l'objectif du Département est de mettre en place un service de presse multimédia totalement intégré qui communique les nouvelles directement aux médias du monde entier.

289. Un projet pilote est en cours, qui permettra à la Radio des Nations Unies de produire et de distribuer aux stations de radio du monde entier un bulletin d'information quotidien de 15 minutes dans les six langues officielles. D'ici à la fin de l'année, le Département compte mettre toute la production de la Radio des Nations Unies sur le site Web de l'ONU, ce qui permettra à toutes les stations qui ont accès à l'Internet de s'en servir à tout moment. Ce qui est fait pour la radio le sera aussi pour la télévision : en 2001, des programmes d'information télévisée présentant l'actualité de l'ensemble des organismes des Nations Unies seront distribués tous les jours aux diffuseurs.

290. Ce sont là d'importantes nouveautés, mais dont le succès dépendra entièrement de la mesure dans laquelle le Secrétariat pourra résoudre les problèmes d'adaptation que pose la révolution numérique. Le but est de mettre en place une infrastructure télématique qui permette à l'Organisation de transmettre du texte, des images et du son presque n'importe où dans le monde. De gros investissements seront nécessaires, y compris dans d'autres départements, si l'on veut éviter que l'ONU se retrouve marginalisée dans le nouveau monde de l'information. Il faudra aussi investir dans le remplacement de l'infrastructure de communication décrépite du Siège, dont une grande partie est vieille de 50 ans. Ce système de communication, qui sert à transmettre des matériaux télévisuels et radiophoniques aux médias du monde entier, menace réellement de tomber complètement en panne.

291. Les centres d'information des Nations Unies sont un outil indispensable pour faire passer le message de l'ONU auprès des populations de toute la Terre et leur faire connaître ses préoccupations. Ils mettent l'Organisation en rapport direct avec les représentants des médias, les organisations non gouvernementales et le public en général, et ils signalent les activités de l'ONU à l'attention des populations locales. Leur personnel prend en mains l'élaboration de stratégies d'information pour les équipes de pays, ce qui aide à faire en sorte qu'il n'y ait pas de discordance dans le discours de l'Organisation. Trente-quatre centres d'information ont déjà leur propre site Web, et d'autres s'y préparent.

292. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue de consacrer l'essentiel de ses activités à la diffusion d'information sous forme électronique, aux services à l'intention des bibliothèques depositaires, à sa mission de formation du personnel du Secrétariat et des organisations non gouvernementales à l'exploitation de l'Internet et à la défense du multilinguisme. Ses pages Web ont reçu 1,5 million de visites en 1999, et ses principales bases de données sont maintenant installées sur une plate-forme Web (UNBISNET). D'autre part, le programme visant à numériser les documents de tous les principaux organes de l'ONU que la Bibliothèque possède sur microfiches et à les stocker sur disques optiques continue d'avancer comme prévu.

293. L'évolution des techniques a élargi les possibilités et le public d'une des activités les plus traditionnelles, les publications, et des services à la clientèle qui s'y rapportent. Le premier demi-siècle de l'*Annuaire des Nations Unies* sera bientôt disponible sous forme électronique, facile à consulter pour se renseigner sur l'historique de l'Organisation. La publication *Development Business*, qui porte sur les possibilités d'approvisionnement dans les pays en développement, a été revitalisée grâce à une collaboration active entre l'Organisation et la Banque mondiale, qui a permis d'en lancer une édition électronique qui génère des revenus. Aussi bien la version papier que la version World Wide Web de la *Chronique de l'ONU* ont été redynamisées et continuent d'attirer d'éminentes signatures. *Afrique : relance*, une revue qui a pour objet d'améliorer les perspectives du continent sur les plans du développement, de la paix et de la sécurité, intéresse un large public et est de plus en plus appréciée, depuis un an, parmi les journalistes et dans les milieux gouvernementaux d'Afrique. Les ventes des publications

des Nations Unies ont augmenté, en partie grâce à la place qui leur est consacrée sur le site Web de l'ONU, qui constitue un excellent tremplin pour développer les ventes au niveau mondial.

294. La Section de la cartographie apporte un soutien indispensable aux activités de fond de l'Organisation. Le Conseil de sécurité fait appel presque quotidiennement aux compétences techniques de nos cartographes, qui lui fournissent des renseignements essentiels pour le maintien de la paix et les activités qui s'y rapportent. En mars 2000, un Groupe de travail sur l'information géographique a été officiellement créé pour réunir régulièrement tous les spécialistes de la cartographie et de la géographie que compte le système des Nations Unies.

Mobilisation

295. L'Organisation doit exécuter des mandats de plus en plus lourds mais ses ressources n'augmentent pas pour autant. C'est là une véritable gageure. Le programme de réforme que nous avons lancé vise à régler ce problème par une amélioration de l'efficacité, en particulier un recours accru aux technologies de l'information.

296. Ces trois dernières années, des progrès considérables ont été réalisés à cet égard, mais nos engagements continuent de dépasser les ressources à notre disposition et nos difficultés financières sont exacerbées par le non-versement des contributions dues. Nous pouvons « faire plus avec moins », mais dans certaines limites seulement. C'est dans ce contexte que la générosité de certains États Membres, du secteur privé et de fondations philanthropiques prend une importance toute particulière.

297. Cela fait longtemps déjà que l'assistance généreuse de certains États Membres permet aux organismes des Nations Unies de lancer des programmes novateurs de prévention des différends, de rétablissement de la paix et de développement, qu'ils n'auraient autrement pas pu financer.

298. La coopération en pleine expansion entre l'ONU et le secteur privé, dont j'ai déjà parlé ici, est plus récente. De plus en plus, l'Organisation tire parti des idées, des connaissances et des ressources que le secteur privé peut offrir. Ce dernier, pour sa part, bénéficie de l'existence d'une organisation plus forte, qui encourage l'adoption de normes internationales –

l'« infrastructure non matérielle » dont dépend de plus en plus le commerce international.

299. Pour veiller à ce que la coopération avec le secteur privé soit bien conforme aux priorités et aux règles de notre organisation, j'ai fait paraître des directives sur le partenariat avec la communauté des entreprises, directives qui pourront être révisées à mesure que notre expérience dans ce domaine se développera.

300. Les fondations philanthropiques ont toujours contribué généreusement à nos activités, mais ces trois dernières années, une coopération toute particulière s'est instituée grâce au don généreux offert par Ted Turner. Ce don a permis de contribuer au financement de projets des Nations Unies portant sur des sujets aussi divers que la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant, la production d'électricité à partir de biomasse en Inde et la protection de la biodiversité aux Galapagos. Le précédent ainsi créé a déjà incité d'autres donateurs à aider l'Organisation à s'attaquer aux problèmes pressants du monde.

301. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, constitué pour distribuer les fonds offerts par M. Turner et pour promouvoir d'autres nouveaux partenariats, entame sa troisième année. À ce jour, il a permis d'affecter au total 310 millions de dollars à des programmes exécutés dans 112 pays et portant sur quatre domaines particuliers : santé des enfants, femmes et population, environnement et paix, et sécurité et droits de l'homme. Dans les années à venir, il continuera d'être axé sur ces domaines ainsi que sur les priorités énoncées dans mon rapport du Millénaire.

302. Le réseau de recherche interne du système des Nations Unies, constitué essentiellement par l'Université des Nations Unies (UNU), effectue des travaux de recherche liés aux politiques à suivre dans une large gamme de disciplines et de sujets. À l'institut de l'UNU à Helsinki, par exemple, des chercheurs de l'ONU examinent les rapports entre technologies de l'information, pauvreté et croissance économique; à Hamilton, dans l'Ontario (Canada), les recherches portent surtout sur la sécurité de l'approvisionnement en eau dans le monde en développement; à Genève, sur les moyens d'éviter la prolifération des armes légères; à Legon (Ghana) sur la gestion des ressources naturelles en Afrique; à Reykjavik, sur l'énergie géothermique; et à Tokyo, sur le développement durable et sur l'intervention humanitaire.

303. Dans mon plan de réforme de 1997, j'avais souligné que l'Organisation devait développer la recherche et en utiliser plus efficacement les résultats. Depuis lors, nous nous sommes attachés à améliorer la communication entre ceux qui font de la recherche, à l'ONU et dans d'autres institutions, d'une part, et ceux qui en utilisent les résultats, au Secréariat de l'ONU et dans les programmes et organismes des Nations Unies, d'autre part. Il est fondamental que les travaux de recherche soient ciblés et répondent aux besoins de ceux qui formulent et exécutent des politiques et que les décideurs soient mieux au courant de ce que les chercheurs des Nations Unies peuvent offrir. L'amélioration de ce type de communication est la raison d'être du dialogue sur la recherche et les politiques qui, à partir de cette année, se tiendra tous les ans à Genève.

304. Depuis une dizaine d'années, les organisations de la société civile jouent un rôle de plus en plus important en aidant à formuler et à exécuter les programmes de l'Organisation et en encourageant le changement. Grâce à la portée mondiale de l'Internet, devenu un puissant instrument de mobilisation et une source extraordinaire d'information et d'analyse, ces organisations ont mieux que jamais les moyens de se constituer en coalitions, de s'organiser et de se mobiliser sur le plan mondial.

305. Au cours de l'année, les organisations de la société civile ont joué un rôle vital dans les préparatifs régionaux de l'Assemblée du Millénaire. Le Forum du Millénaire, organisé au Siège de l'ONU au mois de mai, a rassemblé des représentants de plus d'un millier de ces organisations originaires de plus d'une centaine de pays, qui ont examiné la façon dont l'ONU pourrait être renforcée de façon à répondre aux défis du XXI^e siècle. Elles ont été plus nombreuses encore à assister aux sessions extraordinaires que l'Assemblée générale a tenues au mois de juin, l'une à New York, pour étudier les progrès réalisés depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et l'autre à Genève, pour étudier les progrès réalisés depuis le Sommet mondial pour le développement social.

306. L'expression « société civile » est très large et recouvre plus que des groupements d'activistes et des groupes de défense d'intérêts. Des réunions extraordinaires de membres de cette société civile sont organisées à la veille du Sommet du Millénaire, en particulier une table ronde destinée à lancer l'Année des Nations Unies pour un dialogue entre les civilisations, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour

l'éducation, la science et la culture avec l'appui du Président de la République islamique d'Iran, S. M. Khatami; la conférence d'ONG qu'organise chaque année le Département de l'information; une conférence de trois jours organisée par l'Union interparlementaire qui rassemblera à l'ONU les présidents des parlements du monde entier; et une réunion au sommet de chefs religieux et spirituels représentant 75 religions différentes.

Administration et gestion

307. Je suis heureux de constater que de grands progrès ont été accomplis au cours de l'année écoulée vers l'objectif que je me suis fixé de « créer à l'Organisation une culture qui favorise l'adaptation et la recherche de résultats ». Des étapes déterminantes ont été franchies : élaboration d'un plan de réforme de la gestion des ressources humaines, mise au point d'une politique des technologies de l'information et établissement d'un plan-cadre d'investissement. Je recommande aux États Membres d'approuver ces projets, dont la mise en oeuvre fera beaucoup pour l'efficacité de l'Organisation.

Réforme de la gestion des ressources humaines

308. L'évolution des activités de l'ONU, qui sont moins concentrées au Siège et supposent une plus grande présence sur le terrain qu'autrefois, impose au Secréariat de faire preuve d'une souplesse de plus en plus grande dans l'utilisation de ses ressources humaines. Le projet de réforme vise à moderniser la gestion de ces ressources et à faire en sorte que l'Organisation puisse compter sur un encadrement doté d'un réel pouvoir de décision, responsabilisé et tenu de rendre des comptes, ainsi que sur des exécutants compétents et motivés.

309. Le plan de réforme comporte neuf modules, qui sont fondés sur trois principes : transparence, simplicité et diligence. Il propose des changements fondamentaux dans quatre domaines : obligation de rendre compte; mobilité; recrutements, affectations et promotions; mécanismes contractuels. Des réformes futures porteront sur une meilleure utilisation des outils de planification des ressources humaines et de suivi du comportement professionnel, la simplification des règles et procédures, le développement des aptitudes et des compétences, l'amélioration des conditions

d'emploi et le renforcement du système d'administration de la justice.

Politique des technologies de l'information

310. Une politique des technologies de l'information a été élaborée, afin de faire en sorte que l'ONU ne prenne pas de retard sur l'évolution rapide des techniques de l'information et de la communication. Il s'agit de faire appel aux compétences internes de l'Organisation à la fois pour mettre en place et exploiter de nouvelles technologies et pour veiller à leur bonne utilisation aux fins de la circulation et de la gestion de l'information.

311. L'application de cette politique permettra aux fonctionnaires de rang supérieur d'avoir accès, au moment où ils en auront besoin, à une information complète sur les questions touchant les politiques, l'administration et les opérations, et, grâce à cela, d'améliorer la productivité de l'ensemble de leurs activités. Pour les États Membres, l'avantage sera un renforcement de l'appui et des services dont ils bénéficient.

312. La politique des technologies de l'information permettra aussi de mieux diffuser une plus grande quantité d'information au sein de l'Organisation. Nos partenaires extérieurs gagneront également à ces changements. Il sera plus facile à l'ONU de progresser vers l'objectif plus général de « combler le fossé numérique » si son Secrétariat tire mieux parti de la révolution de l'informatique et de la télématique.

313. Dans cet ordre d'idées, le Système intégré de gestion, qui prend une place de plus en plus importante dans le fonctionnement de l'administration centrale de l'Organisation, se révèle un puissant outil de gestion. Il sera installé dans tous les autres lieux d'affectation importants à partir de septembre 2000.

314. Le système a permis des progrès importants pour ce qui est de repenser et d'harmoniser les processus administratifs de toute l'Organisation. Grâce aux dispositifs de contrôle interne du système et aux possibilités qu'il offre en matière de suivi, la responsabilité de la gestion des programmes a été remise très clairement entre les mains des directeurs de programme. Sept organisations se servent actuellement du système, qui a été mis en place dans 11 sites différents de par le monde.

Plan-cadre d'investissement

315. Bien que remarquablement conçu et construit, l'ensemble des bâtiments du Siège de l'ONU, à New York, prend de l'âge et a besoin qu'on y fasse d'importants travaux de réparation et de réaménagement. On ne peut pas assurer l'entretien à long terme des bâtiments en continuant de se contenter de parer au plus pressé, au coup par coup, et cette pratique risque de poser de gros problèmes financiers si les dépenses d'entretien et de réparation se mettent à s'accumuler de plus en plus vite. Le plan-cadre d'investissement à long terme que je propose passe en revue plusieurs solutions possibles et présente différentes options pour leur financement. Il démontre indiscutablement que le coût d'un grand projet de modernisation des bâtiments, si élevé soit-il, serait de très loin inférieur à ce qu'il faudra déboursier, particulièrement en dépenses d'énergie, si nous nous en tenons à la politique actuelle consistant à répondre uniquement aux besoins du moment.

Autres problèmes

316. J'attache toujours la même importance au renforcement de la productivité de l'Organisation – c'est-à-dire à l'amélioration continue de ses programmes sur les plans de la qualité, des effets concrets et du rapport efficacité-coût. Pour cela, il faut absolument que chaque supérieur hiérarchique soit responsable de la productivité de ses collaborateurs.

317. La passation des marchés a été rationalisée et a gagné en transparence grâce aux techniques de l'Internet, qui permettent d'afficher différentes sortes de renseignements concernant les achats sur la page d'accueil de la Division des achats.

318. La simplification et l'allègement des règles et procédures de l'Organisation ont été poursuivis tout au long de l'année écoulée. La première phase de cette action sera terminée à la fin de l'année, et la qualité des résultats et la responsabilisation s'en trouveront renforcées à travers toute la hiérarchie de l'Organisation. La communication de l'information en la matière se faisant plus efficacement par des moyens électroniques, les règles et procédures devraient être appliquées de façon plus homogène.

319. Les préparatifs en vue de passer à la budgétisation axée sur les résultats, avec utilisation généralisée d'indicateurs de résultats, se poursuivent. Mon projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 marquait le début de ce changement, et on y trou-

vait pour tous les domaines d'activité un énoncé des réalisations escomptées. Ce nouveau modèle budgétaire sera l'élément final qui fera le lien entre les différentes composantes du plan que j'ai élaboré pour mettre en place un système de gestion davantage axé sur les résultats.

320. Le plus grand obstacle auquel se heurte l'amélioration de la gestion et de la productivité depuis trois exercices biennaux a été et reste encore l'insuffisance des moyens financiers. Les fonds mis à la disposition de l'Organisation sont moins variables qu'ils ne l'ont été, mais il reste que la proportion des contributions non réglées demeure à un niveau inacceptable, surtout en ce qui concerne les activités de maintien de la paix.

Affaires juridiques

321. L'année écoulée a été marquée par des progrès discrets dans le domaine des affaires juridiques. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a beaucoup avancé dans la rédaction d'un projet de convention sur la cession de créances qui, en facilitant la mobilisation de celles-ci, permettra aux entreprises de se financer à moindre coût. Les travaux de la Commission sur l'unification des règles relatives aux signatures électroniques ont également progressé. En juillet 2000, la Commission a adopté un guide législatif sur les projets d'infrastructure à financement privé, afin d'aider les gouvernements à adopter des textes de loi qui incitent des entreprises du secteur privé à investir dans la construction d'infrastructures pour les exploiter sous licence de l'État.

322. La Commission du droit international a poursuivi la rédaction du projet d'articles sur la responsabilité des États, dont elle se propose d'adopter la version finale en 2001. Elle a également examiné la question des immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, en revenant sur les points soulevés lors de ses précédents travaux sur le sujet. Les États Membres ont très bien accueilli le projet d'articles sur la nationalité des personnes physiques en relation avec la succession d'États adopté par la Commission en juillet 1999. La Sixième Commission en est maintenant saisie et envisage de l'adopter sous forme de déclaration de l'Assemblée générale.

323. En décembre 1999, l'Assemblée générale a adopté la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme – la dernière d'une série d'instruments se rapportant à cette question. Au 25 août 2000, 22 États avaient signé la Convention, qui entrera en vigueur lorsque 22 États l'auront ratifiée. J'exhorte les États Membres à signer et ratifier cet instrument juridique très important. Après l'adoption de ce texte, le Comité spécial créé par la résolution 51/210 et la Sixième Commission ont concentré leurs efforts sur un autre instrument essentiel – une convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

324. En décembre 1999, l'Assemblée générale a décidé d'établir un processus consultatif pour l'aider à examiner chaque année l'évolution de la situation en ce qui concerne les océans et le droit de la mer. La première réunion, tenue au début de juin 2000, a permis d'examiner assez longuement la question et de chercher des solutions concrètes aux problèmes recensés qui subsistent. Les recommandations sur lesquelles elle a débouché seront examinées par l'Assemblée à sa cinquante-cinquième session.

325. Le Bureau des affaires juridiques a été chargé d'élaborer les instruments législatifs exigés par les mandats de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, les premières missions de maintien de la paix à exercer les pouvoirs législatif et exécutif. Le Bureau a également établi le cadre juridique définissant les modalités de fonctionnement des deux missions et le mode d'administration des territoires placés sous leur autorité. Dès leur création, il leur a fourni un appui et des conseils juridiques, de même qu'à d'autres missions de maintien de la paix des Nations Unies. Ses services ont été particulièrement utiles au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le contexte de l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et du retrait des forces stationnées au Liban.

326. Le Bureau des affaires juridiques a défendu avec succès l'Organisation dans une procédure d'arbitrage complexe portant sur 50 millions de dollars; il a participé à l'élaboration des directives générales définissant les modalités de la coopération de l'Organisation avec le secteur des affaires, aidé l'Organisation à négocier et rédiger des accords avec le secteur privé, contribué au succès des poursuites engagées à l'encontre d'anciens fonctionnaires ayant fraudé l'Organisation et aidé

celle-ci à recouvrer ses fonds, fait échec à une société privée ayant intenté une action auprès de la justice des États-Unis pour obtenir la saisie de fonds déposés dans un compte séquestre ouvert par l'ONU pour le programme « pétrole contre nourriture », donné des conseils pour l'exécution de ce programme, et contribué à la rédaction d'un nouveau règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Bureau a également poursuivi l'action engagée pour obtenir de la Malaisie l'application de l'avis consultatif du 29 avril 1999, par lequel la Cour internationale de Justice a confirmé l'immunité de juridiction d'un rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme.

Services d'appui aux projets

327. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets – seule entité entièrement autofinancée du système des Nations Unies – fournit, moyennant honoraires, divers services à des organismes des Nations Unies et d'autres organisations, dans le monde entier. Étant donné qu'il fournit ces services sur demande, le Bureau est soumis aux lois de la concurrence. Il a emporté plus de 1,2 milliard de dollars de nouveaux marchés en 1999 et fourni des services évalués à 560 millions de dollars, un chiffre record. Entre autres activités, il a acheté du matériel et autres biens, engagé des consultants, passé des marchés de services et de travaux et organisé des stages de formation. Des prêts s'élevant à 196 millions de dollars ont été débloqués pour financer des projets dont le Bureau assure la supervision pour le compte du Fonds international de développement agricole.

328. La proportion de nouveaux projets qui sont financés à l'aide des ressources ordinaires du PNUD a continué de diminuer mais, à l'inverse, le volume des services demandés au Bureau par des organismes du système des Nations Unies ne s'occupant pas de développement a sensiblement progressé. Le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui ont tous trois fait appel au Bureau pour la première fois en 1998, ont accru leur demande de 22 % en 1999. Celle des clients plus anciens, tels que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et les organismes associés situés à Vienne, a presque triplé au cours de l'année.

329. Cette expansion de la demande a conduit le Bureau à élargir son champ d'activité à d'autres secteurs que le développement. Au Kosovo, par exemple, il a fourni dans des délais très courts des services d'assistance au déminage et des services connexes, à la demande du Département des opérations de maintien de la paix, et participera aux côtés du PNUD à l'électrification de la province et à la construction de logements. À l'initiative des organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Bureau a également élaboré à l'intention de la MINUK un programme visant à développer les capacités de gestion locales, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

330. Dans le cadre d'un accord conclu avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Bureau a aidé les autorités locales de pays en développement et de pays donateurs à renforcer leurs capacités; par ailleurs, il négocie actuellement avec l'ATNUTO la conclusion d'un accord opérationnel pour la fourniture à la mission de services d'achat spécialisés.

331. Pour appuyer la démocratisation, le Bureau a entrepris de mettre au point des services de gestion spécialisés et a fourni des prestations de ce type dans plus de 12 pays. Ainsi, pour le compte du Département des affaires politiques et avec des fonds provenant de la Commission européenne, le Bureau a mis sur pied en moins de quatre semaines une équipe d'observation électorale au Nigéria, qui a supervisé le scrutin de 1999 en différents points du territoire.

332. Pour appuyer le personnel affecté aux projets dans les domaines où la demande est forte, le Bureau a décidé de créer des unités spécialisées d'appui à la gestion. L'une d'elle, attachée au Bureau de Genève, est chargée de la conception, du suivi et de l'évaluation de programmes axés sur le développement économique et social à l'échelon local, et plus particulièrement sur la reconstitution du tissu social après un conflit. Une unité analogue spécialisée dans la réforme du secteur public est en cours d'établissement.

333. L'instauration de relations de partenariat avec le secteur privé est une autre initiative récente du Bureau. Au printemps 2000, 12 initiatives de ce type, associant l'ONU et des entreprises privées, ont été lancées. Les projets communs consistent aussi bien à promouvoir le développement économique à l'échelon local, comme au Guatemala ou au Mozambique, qu'à juguler

l'épidémie de VIH/sida en Asie, où à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies et autres entités compétentes, dans des conditions abordables, des images satellite de grande qualité destinées à faciliter les activités de relèvement après les conflits ou la prévention des catastrophes naturelles.

334. Poursuivant son objectif, qui est d'adopter les meilleures pratiques du secteur privé tout en restant fidèle aux buts de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau a créé de nouveaux mécanismes pour la passation des marchés de biens et de services. Il a conclu des accords de partenariat novateurs avec les organisations non gouvernementales et mis au point de nouvelles formes de partenariat avec les secteurs public et privé qui élargiront l'impact des activités de l'Organisation.

Responsabilité et contrôle

335. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) évalue le fonctionnement des entités de l'ONU et les conseille sur les méthodes de travail à utiliser. Il a été à l'origine de nombreux changements à l'intérieur de l'Organisation et a notamment contribué à renforcer les contrôles internes et à améliorer la gestion. Les cadres sont de plus en plus nombreux à solliciter son avis. L'indépendance du Bureau est garantie par le fait que le mandat du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne n'est pas renouvelable et est limité à cinq ans.

336. Les activités du Bureau ont eu des incidences positives sur l'ensemble de l'Organisation. Les organes de contrôle interne des institutions spécialisées et des fonds et programmes administrés de façon autonome, ainsi que le Secrétariat, ont pris l'habitude de travailler ensemble et de mettre en commun leurs expériences pour en tirer les enseignements.

Audit et conseil de gestion

337. Au cours de l'année écoulée, la Division de l'audit et du conseil de gestion a axé ses activités sur les opérations de maintien de la paix, l'aide humanitaire et les activités connexes, la gestion des ressources humaines, la passation des marchés, les problèmes liés à la création de nouveaux organes et la gestion des technologies de l'information. Outre les économies réalisées, les audits ont permis d'améliorer l'administration et la gestion générales du Secrétariat et de renforcer le contrôle interne.

338. Des audits ont été effectués au Département des opérations de maintien de la paix à New York et, hors Siège, dans la plupart des missions de maintien de la paix. Ils ont porté sur la dotation en effectifs des missions, la gestion des opérations aériennes et d'autres services d'appui logistique, et la planification et l'exécution des opérations de liquidation.

339. À la demande du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau des services de contrôle interne a procédé à des audits intégrés des activités opérationnelles menées par le Haut Commissariat au Burundi et au Rwanda, qu'il a fait suivre d'audits au siège. Le Bureau a formulé des recommandations visant à améliorer la gestion des activités opérationnelles du Haut Commissariat et à renforcer ses systèmes de contrôle interne.

340. La Section chargée de l'audit du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui est installée à Genève et a des vérificateurs résidents à Nairobi et à Abidjan, a contrôlé les opérations du HCR dans 22 pays, et plus particulièrement en Afrique. Les services d'appui fournis par le siège du HCR ont été audités par le BSCI. Les partenaires du HCR dans l'exécution de projets ont également fait l'objet d'une évaluation.

Enquêtes

341. On a poursuivi le travail effectué pour s'assurer du bon usage des ressources de l'Organisation. Une importante affaire de détournement de fonds, portant sur des contributions d'États Membres au Programme des Nations Unies pour l'environnement, a été résolue. Le montant détourné – plus de 700 000 dollars – a été recouvré et une action pénale a été engagée contre le coupable.

342. Le Bureau des services de contrôle interne a également collaboré avec les autorités de police compétentes pour traduire en justice un ancien fonctionnaire accusé d'avoir volé 800 000 dollars à l'Organisation. L'intéressé a été jugé, reconnu coupable et condamné à 41 mois de prison. Jusqu'à présent, 110 000 dollars seulement ont été restitués à l'Organisation, mais celle-ci compte recevoir de nouveaux paiements, conformément aux décisions du tribunal.

Groupe des services centraux de contrôle et d'inspection

343. Le Groupe des services centraux de contrôle et d'inspection a établi son rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 1998-1999, que le Comité du programme et de la coordination a examiné au printemps 2000. L'analyse qualitative de l'exécution des programmes a montré que l'action énergique menée par l'Organisation pour accroître l'efficacité de la gestion et responsabiliser les fonctionnaires avait permis d'obtenir un taux d'exécution de 88 %, le plus élevé de la décennie. Il est apparu, notamment, que le recours à l'informatique pour les activités de contrôle et l'établissement des rapports avait réduit les besoins en rapports imprimés, renforcé la discipline des départements en matière de contrôle de l'exécution et facilité la remontée des informations nécessaires à la gestion.

344. Une inspection a montré qu'à la suite des mesures de rationalisation et de réorganisation prises par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, celui-ci était mieux à même de faire face aux nouvelles situations d'urgence humanitaire et d'assumer sa fonction de coordination. Des inspections de suivi ont été effectuées à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), au PNUE et au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Le Bureau des services de contrôle interne a fait état de profonds changements à la CEA, qui a réussi à améliorer sensiblement la qualité de ses produits et à répondre beaucoup mieux aux besoins de ses mandants, de ses

partenaires (en particulier l'Organisation de l'unité africaine) et du pays hôte. Il a constaté que le PNUE était engagé sur la bonne voie : le Programme avait appliqué les recommandations de l'équipe spéciale sur le PNUE et Habitat que j'avais constituée en 1998 et avait retrouvé la confiance des parties prenantes. Il a noté qu'une nouvelle culture privilégiant l'esprit d'initiative, la créativité et la flexibilité, avait fait son apparition à Habitat, mais que, dans cet organisme, les réformes administratives continuaient d'achopper sur des problèmes persistants dans la gestion financière et la gestion du personnel.

Groupe central d'évaluation

345. Le Groupe central d'évaluation a procédé à deux évaluations approfondies. La première, consacrée au Département des affaires de désarmement, a abouti à la conclusion que les États Membres étaient généralement satisfaits des services apportés par le Département aux organes multilatéraux s'occupant de désarmement. L'évaluation du programme d'assistance électorale a permis de constater que, de 1992 à 1998, une aide précieuse avait été apportée dans ce domaine à 68 États Membres. Le Groupe a également procédé à l'examen triennal de l'application des recommandations formulées en 1996 par le Comité du programme et de la coordination au sujet du Département de l'information et de la phase de liquidation des opérations de maintien de la paix.